

B. ÉVOLUTION DU SYSTÈME BANCAIRE EN 1999

Cette deuxième partie permet une appréciation de la performance des établissements bancaires au cours de l'exercice. À l'instar des différentes branches d'activité du secteur réel, le système bancaire a souffert des contraintes inhérentes au climat politique. Il a fait montre de prudence dans la gestion de ses ressources et a renforcé sa participation aux adjudications des bons BRH.

Les résultats du système bancaire se sont améliorés en 1999. Les divers indicateurs de rentabilité et de qualité de l'actif ont évolué favorablement. Parallèlement, la Banque centrale a renforcé le cadre de la réglementation prudentielle avec l'adoption des normes sur la suffisance des fonds propres dont le but est d'assurer une capitalisation adéquate et une plus grande solidité du système bancaire.

L'évolution du monde bancaire au cours de l'exercice a été aussi marquée par un mouvement vers une concentration accrue causée par l'acquisition par la Sogebank de la BIDC et de la BMH.

V. LE SYSTÈME BANCAIRE : VUE D'ENSEMBLE

La persistance d'un climat peu propice à la reprise soutenue de l'activité économique n'a pas favorisé l'exercice de la profession bancaire au cours de l'année fiscale 1999. Face à la morosité du cadre de production, les établissements bancaires sont demeurés très prudents au niveau de l'octroi du crédit, préférant investir la majeure partie de leurs ressources dans les bons BRH. En plus d'avoir à ajuster leur stratégie aux contraintes imposées par l'environnement économique et financier, les banques ont dû consacrer beaucoup d'efforts et de ressources, tant matérielles qu'humaines, à la gestion efficace des risques découlant du passage à l'an 2000.

En dépit de ce contexte difficile, l'actif bancaire a enregistré, au cours de l'année, une évolution positive tandis que les résultats du système se sont améliorés, favorisant ainsi un redressement des indicateurs de rentabilité. Les indicateurs de la qualité de l'actif ont aussi subi une évolution favorable. Néanmoins, malgré l'entrée en application des normes sur la suffisance des fonds propres en décembre 1998, ces derniers ont connu, en fin de période, une évolution modérée qui n'a pas aidé au renforcement de l'assise financière des banques.

La croissance de 15,8 % du bilan a reposé essentiellement, à l'actif, sur la progression du volume de bons BRH (90,3 % de croissance, soit une augmentation de 1 470,6 MG¹⁸ de l'encours sur l'exercice) et de l'encours du portefeuille net de crédit (7,32 %, 582,7 MG) et, au passif, sur l'augmentation des ressources collectées auprès de la clientèle (18,6 %, 2 848 MG). L'évolution positive du portefeuille de crédit a trouvé sa source principalement dans l'accroissement significatif des prêts en devises (42,8 %), les prêts en gourdes ayant replié de 5 %.

S'agissant des résultats, la rentabilité du système s'est redressée. Le bénéfice net a progressé de 105,7 %, passant de 95,6 MG à 196,6 MG. Cette performance des résultats bancaires a découlé de :

l'évolution favorable de la marge nette d'intérêt consécutive au repli des dépenses d'intérêts (régression de 13,7 %, soit une diminution de 111,2 MG par rapport à 1998). Cette réduction importante des dépenses d'intérêts a plus que compensé la baisse parallèle des revenus d'intérêts (-4,2 %, -75,9 MG);

l'amélioration sensible des autres revenus (29,6 %, 122,3 MG);

la baisse de 26,3 % (-38,1 MG) des charges de provisionnement due à l'amélioration de la qualité des créances;

un meilleur contrôle des dépenses d'exploitation dont le rythme de croissance s'est considérablement ralenti (9,3 % en 1999 contre 33,4 % en 1998). Les dépenses d'exploitation ont progressé plus modérément que le produit net bancaire, lequel a crû de 11 %, induisant des effets positifs sur le coefficient d'exploitation.

Reflétant la bonne tenue du bénéfice net, les indicateurs de rentabilité se sont orientés à la hausse. Le ROA est passé de 0,57 % en 1998 à 1 % en 1999. Parallèlement, le ROE s'est établi à 18,48 % contre 10,15 % l'année précédente.

Les principaux ratios de la qualité de l'actif se sont améliorés en 1999. Ainsi, en termes de pourcentage des prêts bruts, les prêts improductifs se sont repliés, passant de 8,59 % à 7,93 %.

Au plan de la structure financière, les fonds propres du système ont accusé une faible croissance (4,7 %). Cette progression modérée n'a pas entraîné un renforcement parallèle de l'assise financière des banques puisque le rapport de l'avoir des actionnaires à l'actif total s'est légèrement dégradé, passant de 5,7 % à 5,2 % sous l'effet de la croissance plus que proportionnelle de l'actif (15,8 %) par rapport aux fonds propres.

¹⁸ MG = millions de gourdes

Au cours de l'exercice, la BRH a renforcé son programme de normes prudentielles. Elle a mis en application, le 31 décembre 1998, la règle sur la suffisance des fonds propres. Elle s'est aussi assurée du respect des normes de solvabilité déjà mises en vigueur en entreprenant des visites d'inspection ponctuelle dans les douze banques du système.

Concernant le passage à l'an 2000, la BRH a mis sur pied un comité technique chargé d'assurer, à travers une série de visites d'inspection effectuées dans les différentes banques, un suivi régulier de l'état d'avancement des travaux liés à la préparation de cette échéance.

Tableau 3 Indicateurs financiers clés
(au 30 septembre ou pour l'exercice terminé le 30 septembre)

En millions de gourdes	1999	1998	1997	1996	1995
Bilan					
Actif	21 097,2	18 210,9	15 617,1	13 100,4	12 047,8
Bons BRH ¹	3 099,6	1 629,0	954,0	-	-
Prêts nets	8 546,4	7 963,4	6 936,7	5 010,9	4 127,4
Dépôts	18 196,5	15 348,4	13 036,2	10 652,7	9 310,5
Avoir des actionnaires	1 088,5	1 039,4	848,3	598,9	530,9
Résultats					
Revenus nets d'intérêts	1 056,6	1 021,3	790,8	543,9	354,6
Autres revenus	535,5	413,2	325,7	325,4	244,2
Dotation à la provision pour créances douteuses	106,3	144,4	38,1	35,8	17,2
Frais d'exploitation	1 229,5	1 124,6	842,9	652,2	395,4
Bénéfice net (perte nette)	196,7	95,6	203,4	146,4	152,0
En pourcentage					
Structure financière					
Avoir des actionnaires en % de l'actif	5,16 %	5,71 %	5,43 %	4,57 %	4,41 %
Dépôts en % de l'actif	86,25 %	84,28 %	83,47 %	81,32 %	77,28 %
Qualité de l'actif					
Prêts improductifs bruts en % des prêts bruts ²	7,93 %	8,59 %	4,87 %	4,74 %	5,10 %
Provisions pour créances douteuses en % des prêts improductifs bruts ²	62,31 %	56,23 %	79,50 %	95,84 %	93,30 %
Prêts improductifs nets en % de l'actif des actionnaires ²	24,69 %	30,26 %	8,49 %	1,73 %	2,77 %
Rentabilité					
Rendement de l'actif (ROA)	1,00 %	0,57 %	1,42 %	1,16 %	1,45 %
Rendement de l'actif des actionnaires (ROE)	18,48 %	10,15 %	28,11 %	25,91 %	31,49 %
Revenus nets d'intérêts en % des revenus d'intérêts	60,17 %	55,75 %	59,34 %	55,62 %	63,69 %
Rendement moyen des prêts	16,50 %	19,31 %	19,49 %	20,64 %	12,08 %
Rémunération moyenne des dépôts	4,17 %	5,71 %	4,57 %	4,35 %	2,07 %
Dépenses d'exploitation en % du produit net bancaire ³	77,22 %	78,40 %	75,49 %	75,02 %	66,04 %
Produit net bancaire par employé (en milliers de gourdes)	606,52	594,61	634,35	427,82	752,29
Nombre d'employés	2 659	2 591	2 234	2 032	1 663

1) La BRH a commencé à procéder à des opérations d'adjudication de bons BRH en novembre 1996.

2) Depuis le mois de mars 1998, les prêts improductifs désignent les prêts dont le principal et/ou les intérêts sont dus et impayés depuis 90 jours ou plus. Avant cette date, les prêts échus de 15 jours et plus étaient considérés comme tels.

3) Le ratio dépenses d'exploitation sur produit net bancaire publié dans le rapport annuel de l'exercice 1998 (81,95 %) était surévalué étant donné qu'une banque avait, par erreur, enregistré des charges de provisions de 50,9 MG au niveau des dépenses d'exploitation, contribuant ainsi à l'amplification de ces dernières. Le ratio révisé est de 78,4 %.

V.1 Le système bancaire

V.1.1 Établissements et environnement concurrentiel

Établissements

La structure du monde bancaire haïtien s'est modifiée, au cours de cette année fiscale, avec l'acquisition par la Sogebank de deux banques : la Banque Intercontinentale de Commerce S.A. (BIDC) et la Banque Métropolitaine d'Haïti (BMH ou Métrobanque). Le système a compté douze banques en 1999 contre quatorze l'année dernière, dont deux banques commerciales¹⁹ d'État, sept banques commerciales à capitaux privés haïtiens, deux succursales de banques étrangères et une banque d'épargne et de logement²⁰ à capitaux privés haïtiens. Le tableau 4 présente une classification des banques selon l'origine des capitaux et le type d'activité.

Tableau 4 Établissements bancaires fonctionnant en Haïti
(au 30 septembre 1999)

Banques commerciales d'État	Banque Nationale de Crédit (BNC) Banque Populaire Haïtienne (BPH)
Banques commerciales à capitaux privés haïtiens	Capital Bank Banque Industrielle et Commerciale d'Haïti (BICH) Banque de l'Union Haïtienne (BUH) Banque de Promotion Commerciale et Industrielle (Promobank) Société Caraïbéenne de Banque (Socabank) Société Générale Haïtienne de Banque (Sogebank) Unibank
Succursales de banques commerciales étrangères	Bank of Nova Scotia (Scotiabank) Citibank N.A. (CBNA)
Banques d'épargne et de logement à capitaux privés haïtiens	Société Générale Haïtienne de Banque d'Épargne et de Logement (Sogebel) ¹

¹ La Sogebank détient une participation globale de 40 % dans le capital-actions de cette banque, soit une participation directe de 20 % et une participation indirecte de 20 % à travers la Sogefac, elle-même filiale à 100 % de la Sogebank.

Environnement concurrentiel

Le taux de croissance géographique des banques a accusé une tendance à la baisse pour l'exercice 1999. En effet, la Banque centrale a autorisé, au cours de l'exercice, l'ouverture de douze succursales (contre seize pour l'exercice précédent) : six pour les villes de province et les six autres pour la région métropolitaine de Port-au-Prince. Les activités bancaires sont toujours concentrées dans la capitale, où l'on retrouve 77 succursales et agences autorisées, contre 30 seulement pour toutes les villes de province.

¹⁹ Le décret du 14 novembre 1980 réglementant le fonctionnement des banques et des activités bancaires sur le territoire de la République d'Haïti définit les banques commerciales comme des établissements dont les activités principales consistent à recevoir du public des dépôts à vue ou à terme et à effectuer des opérations de crédit à court, à moyen ou à long terme selon les prescriptions de la BRH.

²⁰ La loi du 28 août 1984 portant création et fonctionnement des banques d'épargne et de logement (BEL) définit ces dernières comme des établissements dont les activités principales consistent à mobiliser l'épargne privée et publique, nationale ou étrangère, en vue de l'octroi de prêts hypothécaires à moyen et long terme devant servir à l'acquisition, à la construction ou à la restauration d'immeubles à usage résidentiel, commercial, industriel ou à caractère social.

Tableau 5 Évolution du nombre de succursales autorisées à fonctionner par établissement bancaire

Établissements	1999 Nombre de succursales et agences autorisées		1998 Nombre de succursales et agences autorisées		Variation	
	P-au-P	Villes de province	P-au-P	Villes de province	P-au-P	Villes de province
Citibank	3	0	3	0	0	0
Scotiabank	3	0	3	0	0	0
BIDC	0	0	7	0	-7	0
BUH	5	7	5	6	0	+1
BPH	3	0	2	0	+1	0
BICH	1	0	1	0	0	0
BNC	4	12	4	12	0	0
Capital Bank	6	0	6	0	0	0
Sogebank	20	2	12	1	+8	+1
Sogebel	3	0	3	0	0	0
Unibank	15	3	13	1	+2	+2
Promobank	6	2	5	1	+1	+1
Socabank	8	4	6	2	+2	+2
BMH	0	0	1	1	-1	-1
TOTAL	77	30	71	24	+6	+6

L'année 1999 a vu un net ralentissement du mouvement d'expansion des banques constaté en 1998 tant au niveau des nouveaux marchés à conquérir qu'au niveau des nouveaux produits et services à développer. La guerre des taux sur les dépôts, déclenchée au cours de l'exercice dernier, s'est estompée par suite de l'orientation à la baisse, amorcée à la fin de 1998 et poursuivie au début de 1999, des taux de rendement des bons BRH. Ces taux se sont stabilisés à partir du deuxième trimestre à des niveaux avoisinant 6,8 %, 8,6 % et 10,3 % pour les bons à 7, 28 et 91 jours, respectivement.

V.2 Structure du système bancaire

L'acquisition par la Sogebank de la BIDC et de la BMH a eu pour effet direct une plus grande concentration du système bancaire comme en témoigne l'évolution des indicateurs suivants :

- ✓ le poids des principaux établissements bancaires
- ✓ le poids des différentes catégories d'établissements bancaires
- ✓ l'indicateur de concentration des affaires Herfindhal
- ✓ la répartition de l'encours des prêts par secteur d'activité
- ✓ la répartition de l'encours des prêts par tranche
- ✓ la répartition de l'encours des prêts par échéance.

Toutefois, cette concentration accrue du système n'a pas empêché la réduction, par l'application de la circulaire 83-3 relative à la concentration du risque de crédit, du risque lié à la concentration constatée au niveau des prêts. Le rapport de l'encours du crédit (net des garanties réclamées par les banques) accordé aux six plus gros emprunteurs de la place aux fonds propres du système bancaire a baissé, passant d'un taux moyen de 22,94 % en septembre 1998 à 17,7 % en septembre 1999.

Poids des principaux établissements bancaires

La Sogebank a joué un rôle important dans l'augmentation significative de la part de marché enregistrée pour les trois premières banques du système, tant au niveau de l'actif total, du portefeuille de prêts, des dépôts totaux qu'au niveau des dépôts libellés en dollars ÉU. Par rapport à septembre 1998, la part des trois premiers établissements bancaires a augmenté de cinq points de pourcentage respectivement en termes d'actif et de dépôts totaux. Leur position s'est améliorée d'environ dix points de pourcentage au niveau de l'encours des crédits distribués et de six points au niveau des dépôts libellés en dollars ÉU collectés.

Tableau 6 Poids des principaux établissements bancaires
(au 30 septembre)
(en pourcentage)

	Actif total	Portefeuille de prêts	Dépôts totaux	Dépôts en dollars ÉU
1999 (12 établissements)				
Les trois premiers établissements	51,5	50,8	53,0	63,8
Les cinq premiers établissements	70,4	67,6	70,9	81,6
Les huit premiers établissements	89,3	87,2	89,4	96,1
1998 (14 établissements)				
Les trois premiers établissements	46,3	41,0	48,0	57,8
Les cinq premiers établissements	64,5	59,0	65,6	76,5
Les huit premiers établissements	85,1	83,0	85,4	94,5
Variation 1999/1998				
Les trois premiers établissements	5,2	9,8	5,0	6,0
Les cinq premiers établissements	5,9	8,6	5,3	5,1
Les huit premiers établissements	4,2	4,2	4,0	1,6

Poids des différentes catégories d'établissements bancaires

Malgré la conversion en banque commerciale de la Capital Bank, qui a abandonné son statut de banque d'épargne et de logement en mars 1999, le nombre de banques commerciales privées haïtiennes a baissé en raison de la consolidation des opérations de la BIDC et de la BMH avec celles de la Sogebank. Néanmoins, la part de l'actif total détenue par ces banques a connu une forte progression au détriment de celle des banques d'État et des banques d'épargne et de logement (BEL). La position des banques commerciales privées au niveau du portefeuille de prêts, des dépôts totaux et des dépôts libellés en dollars ÉU s'est aussi améliorée.

La diminution du nombre d'établissements bancaires privés opérant dans le système n'a pas induit un ralentissement de la tendance à la baisse amorcée dès 1996 dans les parts de marché des banques d'État. Cette évolution est une conséquence des mesures conservatoires que la BRH a imposées depuis mars 1998 à la principale banque d'État, la BNC, laquelle a dû, au cours de l'exercice, concentrer ses efforts sur l'assainissement de son bilan.

En 1998, les succursales des banques étrangères avaient enregistré une très légère baisse de leurs parts au niveau de l'actif total et des dépôts totaux. En 1999, elles ont connu une amélioration de leur position sur ces marchés. Leur part dans l'encours total des prêts a suivi la même tendance. Néanmoins, leur poids sur le marché des dépôts libellés en dollars ÉU s'est légèrement érodé.

Le nombre de BELs s'est réduit à une banque, ce qui a occasionné une baisse des parts de marché de cette catégorie à tous les niveaux.

Tableau 7 Poids relatif des différentes catégories d'établissements bancaires
(au 30 septembre)
(en pourcentage)

Catégories de banques	Actif total	Portefeuille de prêts	Dépôts totaux	Dépôts en dollars EU
1999				
7 banques commerciales privées haïtiennes	73,4	73,0	74,4	85,0
2 succursales de banques étrangères	11,3	14,2	11,5	11,2
2 banques d'État	12,9	9,0	11,7	2,2
1 banque d'épargne et de logement privée haïtienne	2,4	3,8	2,3	1,7
	100,0	100,0	100,0	100,0
1998				
8 banques commerciales privées haïtiennes	69,2	66,2	71,1	81,2
2 succursales de banques étrangères	10,2	13,4	10,3	11,4
2 banques d'État	14,4	12,3	13,0	2,0
2 banques d'épargne et de logement privées haïtiennes	6,2	8,2	5,7	5,4
	100,0	100,0	100,0	100,0
1997				
8 banques commerciales privées haïtiennes	66,7	66,8	68,6	82,7
2 succursales de banques étrangères	10,8	11,9	10,7	10,7
2 banques d'État	16,9	14,0	15,4	2,3
2 banques d'épargne et de logement privées haïtiennes	5,6	7,3	5,3	4,3
	100,0	100,0	100,0	100,0
1996				
7 banques commerciales privées haïtiennes	55,7	51,0	59,2	79,3
3 succursales de banques étrangères	18,4	22,6	19,8	16,7
2 banques d'État	20,7	18,0	16,4	2,0
2 banques d'épargne et de logement privées haïtiennes	5,2	8,4	4,6	2,0
	100,0	100,0	100,0	100,0
1995				
6 banques commerciales privées haïtiennes	49,2	49,1	50,5	64,0
3 succursales de banques étrangères	23,1	24,2	25,3	24,4
2 banques d'État	23,0	18,7	19,4	10,1
2 banques d'épargne et de logement privées haïtiennes	4,7	8,0	4,8	1,5
	100,0	100,0	100,0	100,0

Indicateur de concentration des affaires Herfindhal (HHI)²¹

En 1998, l'indice Herfindhal avait indiqué une plus grande concentration de l'actif et des dépôts totaux du système bancaire. En 1999, il a révélé un accroissement de la concentration à tous les niveaux. L'indice a atteint, sur tous les marchés considérés, son niveau le plus élevé depuis 1995.

²¹ Cet indicateur est donné par la somme du carré des différentes parts de marché des banques. Ses variations reflètent, selon le cas, un accroissement ou une diminution du degré de concentration. Une diminution de HHI traduit une plus faible concentration.

Tableau 8 Indicateur de concentration des affaires Herfindhal
(au 30 septembre)

HHI	Actif total	Portefeuille de prêts	Dépôts totaux	Dépôts en dollars EU
1999				
	1 320,4	1 205,7	1 355,6	1 686,6
1998				
	1 132,1	1 003,6	1 169,0	1 497,2
1997				
	1 082,4	1 012,2	1 119,0	1 594,0
1996				
	1 172,0	1 021,5	1 169,5	1 650,9
1995				
	1 224,0	1 146,4	1 129,3	1 670,4

Répartition de l'encours des prêts par secteur d'activité

La répartition présentée dans le tableau 9 (en page suivante) a été établie selon des critères différents de ceux utilisés pour le même tableau du rapport annuel 1998. Elle regroupe les différents secteurs d'activité énumérés dans la circulaire 83-3 établissant les normes relatives à la concentration du risque de crédit. Les données de 1998 portaient plutôt sur les prêts dont l'encours était supérieur à 75 000 gourdes, conformément à une classification antérieure à la mise en application de ladite circulaire.

Le crédit aux particuliers a connu une baisse, passant de 12,2 % des crédits totaux en 1998 à 9,5 % en 1999, soit une diminution de 240,4 MG. La part du crédit destiné au secteur commercial a progressé. Elle s'est établie à 35 % de l'encours global des prêts en septembre 1999 contre 34,2 % en septembre 1998, soit une augmentation de 171,1 MG. Parallèlement, les prêts alloués au secteur industriel ont régressé. Ils ont occupé une place relativement moins importante dans la composition du crédit : 19,8 % en 1999 contre 20,6 % en 1998, soit une diminution de 28,2 MG.

Le secteur "Électricité, gaz et eau", même s'il a continué à occuper une place relativement peu importante au niveau du crédit bancaire (0,5 % en 1999 contre 0,2 % en 1998), a plus que doublé sa part de marché avec un encours totalisant 46,3 MG cette année fiscale contre 19,3 MG l'année dernière.

Les créances du secteur immobilier ont sensiblement augmenté, se situant à 14,3 % de l'encours global des prêts en septembre 1999 contre 12,2 % en 1998, soit une augmentation de 241,6 MG. Par contre, l'encours du crédit accordé au secteur "Bâtiments et travaux publics" a baissé de 34,7 MG, passant de 4,1 % des crédits totaux en 1998 à 3,7 % en 1999.

Les prêts alloués au secteur "Transport, entrepôt et communication" ont plus que doublé, atteignant 3,4 % de l'encours global des prêts en 1999 contre 1,4 % en 1998, soit une augmentation de 205,2 MG. Quant aux prêts alloués au secteur "Agriculture, sylviculture et pêche", ils ont gardé la même part du marché du crédit (0,2 %). Cependant, ils ont atteint un montant de 17,7 MG en 1999 contre 20,3 MG en 1998, soit une diminution de 2,6 MG.

Les prêts alloués aux secteurs d'activité regroupés sous la rubrique "Services et autres" ont diminué de 82,6 MG pour se situer à 13,6 % de l'encours global des prêts en 1999 contre 14,9 % en 1998.

Tableau 9 Distribution de l'encours des prêts par secteur d'activité

(au 30 septembre)

Secteurs d'activité	1999		1998	
	Montant ¹ (MG)	Pourcentage	Montant ¹ (MG)	Pourcentage
Prêts aux particuliers	940,7	9,5	1 181,1	12,2
Commerce de gros et détail	3 464,8	35,0	3 293,7	34,2
Industries manufacturières	1 958,7	19,8	1 986,9	20,6
Électricité, gaz et eau	46,3	0,5	19,3	0,2
Immobilier résidentiel et commercial	1 415,4	14,3	1 173,8	12,2
Bâtiments et travaux publics	362,6	3,7	397,3	4,1
Transport, entrepôt et communication	339,3	3,4	134,1	1,4
Agriculture, sylviculture et pêche	17,7	0,2	20,3	0,2
Services et autres	1 349,4	13,6	1 432,0	14,9
Total	9 894,9	100,0	9 638,5	100,0

¹ comprend aussi des engagements hors-bilan.

Répartition de l'encours des prêts par tranche

Cette section analyse le niveau de concentration du crédit en considérant les prêts dont l'encours a été supérieur à 75 000 gourdes au 30 septembre. En 1999, l'encours de ces prêts a représenté 92,1 % des prêts bruts totaux du système bancaire, contre 90,92 % en 1998 et 76,5 % en 1997.

Le nombre d'emprunteurs dont l'encours des prêts était supérieur à cinq millions de gourdes a légèrement augmenté au cours de l'exercice (361 contre 334 en 1998). Mais, par rapport au nombre total d'emprunteurs, ce groupe a gardé la même part qu'en 1998 et 1997, soit 6 %. La concentration par emprunteur n'a pas varié de façon significative pour les groupes d'emprunteurs aux créances inférieures à cinq millions de gourdes (variations comprises entre -2 % et +3 %).

Le montant du crédit total accordé aux détenteurs de prêts supérieurs à cinq millions de gourdes s'est élevé à 5 098 MG au 30 septembre 1999, soit 61 % de l'encours global des prêts considérés. Au niveau des autres catégories d'emprunteurs, des variations relativement faibles ont été constatées d'un exercice à l'autre dans l'encours des prêts exprimé en pourcentage du total. C'est le cas notamment pour les prêts compris dans la marge 500 000 - 999 999 gourdes, dont le taux de concentration a perdu un point, passant de 7 % en 1998 à 6 % en 1999. Le taux de concentration des prêts compris dans la tranche 1 000 000 - 2 499 999 gourdes a progressé d'un point pour se situer à 12 % pour l'exercice sous étude. Le degré de concentration par prêt au niveau des autres tranches de prêts n'a pas changé en 1999.

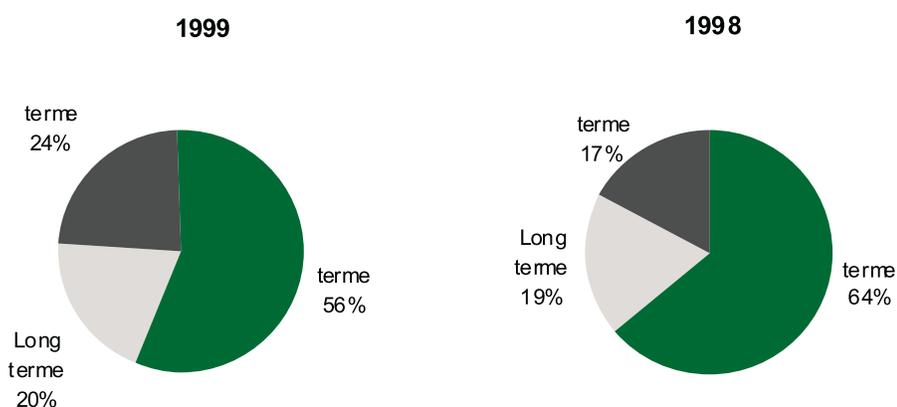
Tableau 10 Distribution de l'encours des prêts par tranche (prêts de 75 000 gourdes ou plus)
(au 30 septembre)

Tranches de prêts	E M P R U N T E U R S		P R Ê T S	
	Nombre	Concentration (en %)	Encours (en MG)	Concentration (en %)
1999				
75 000 à 249 999	2 937	49	390,4	5
250 000 à 499 999	1 107	18	392,1	5
500 000 à 999 999	715	12	515,6	6
1 000 000 à 2 499 999	618	10	957,6	12
2 500 000 à 4 999 999	260	4	928,8	11
5 000 000 ou plus	361	6	5 098,0	61
	5 998	100	8 282,5	100
1998				
75 000 à 249 999	2 448	46	346,6	5
250 000 à 499 999	1 017	19	357,3	5
500 000 à 999 999	736	14	523,6	7
1 000 000 à 2 499 999	564	10	882,7	11
2 500 000 à 4 999 999	244	5	850,4	11
5 000 000 ou plus	334	6	4 645,2	61
	5 343	100	7 605,8	100
1997				
75 000 à 249 999	2 031	48	294,4	5
250 000 à 499 999	812	19	287,7	5
500 000 à 999 999	528	12	370,9	7
1 000 000 à 2 499 999	409	10	632,1	12
2 500 000 à 4 999 999	209	5	710,4	13
5 000 000 ou plus	242	6	3 224,8	58
	4 231	100	5 520,3	100
1996				
75 000 à 249 999	1 254	49	179,0	4
250 000 à 499 999	527	20	185,3	5
500 000 à 999 999	321	12	226,0	5
1 000 000 à 2 499 999	257	10	402,6	10
2 500 000 à 4 999 999	100	4	355,1	9
5 000 000 ou plus	137	5	2 724,0	67
	2 596	100	4 072,0	100
1995				
75 000 à 249 999	1 154	51	163,0	5
250 000 à 499 999	436	19	152,6	5
500 000 à 999 999	267	12	188,7	5
1 000 000 à 2 499 999	192	9	294,9	9
2 500 000 à 4 999 999	86	4	302,5	8
5 000 000 ou plus	125	5	2 290,4	68
	2 260	100	3 392,1	100

Répartition de l'encours des prêts par échéance

Au cours de l'exercice 1999, sur un encours total de crédit s'élevant à 8,3 milliards de gourdes (prêts supérieurs à 75 000 gourdes), le système bancaire a compté 4,7 milliards de gourdes de prêts à court terme (accordés à 2 080 emprunteurs), 2 milliards de gourdes de prêts à moyen terme (accordés à 2 238 emprunteurs) et 1,6 milliards de gourdes de prêts à long terme (accordés à 1 680 emprunteurs). Cette allocation s'est différenciée de celle de l'année fiscale antérieure, surtout au niveau des prêts à court terme dont la part au sein de l'encours total du crédit a diminué de huit points de pourcentage (de 64 % en 1998 à 56 % en 1999) au profit principalement des prêts à moyen terme qui sont passés de 17 % de l'encours en 1998 à 24 % en 1999. Les prêts à long terme ont gagné un point de pourcentage pour se situer à 20 % en 1999²².

Graphique 13 Répartition de l'encours des prêts selon l'échéance (prêts de 75 000 gourdes ou plus)
(au 30 septembre)



V.3 Parts de marché des banques

Classement selon l'actif total

Le classement des banques selon l'actif indique une progression importante de la Socabank qui, de la cinquième position en 1998 (avec 8,24 % de part de marché), est passée à la troisième place en 1999 (avec 10,87 % de l'actif total du système). Cette évolution dans le positionnement de la Socabank s'est effectuée au détriment de la BNC. Celle-ci, qui occupait la troisième place en 1998 avec 10,2 % de l'actif total, est passée à la cinquième place en 1999 avec 9,03 % de l'actif total.

La Sogebank et la Unibank ont conservé les mêmes positions au classement selon l'actif total (première et deuxième places, respectivement). Néanmoins, suite à l'acquisition de la BIDC et de la BMH par la Sogebank au cours de l'exercice, celle-ci s'est distancée de sa concurrente en termes de l'importance de la part de l'actif total détenue (24,54 % pour la Sobegank et 16,12 % pour la Unibank en 1999, contre 20,5 % et 15,64 %, respectivement, pour l'exercice précédent).

La BUH et la Promobank ont gardé les rangs qu'elles occupent depuis 1997 (quatrième et sixième, respectivement). Toutefois, leur part respective de l'actif a quelque peu diminué. La Citibank a progressé d'un rang, délaissant la huitième position qu'elle a occupée en 1997 et 1998 pour se hisser à la septième, détenue en 1998 par la BIDC. Il en a été de même pour la Scotiabank qui est passée de la dixième position

²² Les prêts à court terme sont ceux dont l'échéance est de moins d'un an. L'échéance des prêts à moyen terme varie de un à cinq ans et celle des prêts à long terme dépasse cinq ans.

en 1997 et 1998 à la neuvième en 1999, au détriment de la BPH qui a reculé à la dixième place. La progression la plus significative a été enregistrée au niveau de la Capital Bank qui a évolué de la onzième à la huitième place.

Classement selon les prêts bruts

S'agissant de la distribution du portefeuille de prêts bruts, les trois premières banques du système ont été par ordre décroissant la Sogebank, la Unibank et la Socabank. Cette dernière a gardé la troisième position qu'elle a acquise en 1998 (à partir de la septième place qu'elle occupait en 1997) et a même eu tendance à se rapprocher de la Unibank, l'écart entre elles ayant été de 2,96 points de pourcentage en 1999 contre 4,7 en 1998.

Partant de la septième position en 1998, la Citibank a gagné des parts de marché au niveau du portefeuille de prêts bruts pour se situer en quatrième place au détriment de la BUH, de la BNC et de la Promobank. La Capital Bank a également réalisé des progrès au niveau de la captation des prêts. Elle est passée de la dixième place en 1998 (avec 4,56 % du portefeuille) à la septième en 1999 (avec 5,72 % du portefeuille). L'absorption de la B IDC et de la BMH par la Sogebank a permis à certaines banques de progresser d'un ou de deux rangs au classement (Scotiabank, BPH, Sogebel et BICH).

L'année 1999 s'est caractérisée pour la BNC par une érosion importante de sa part de marché au chapitre des prêts bruts (perte de 3,5 points de pourcentage). En l'espace de deux ans, elle a perdu six rangs, passant de la troisième place en 1997 à la neuvième en 1999. Ce recul est dû en partie à l'interdiction qui lui a été faite par la Banque centrale d'octroyer de nouveaux crédits. Cette mesure a participé des dispositions conservatoires adoptées par le Conseil d'Administration de la BRH en vue de renforcer le processus d'assainissement financier entamé au sein de cette banque depuis 1997.

Tableau 11 Parts de marché et rang selon l'actif total et le portefeuille de prêts bruts
(au 30 septembre)

Établissements	ACTIF TOTAL						PRÊTS BRUTS					
	1999		1998		1997		1999		1998		1997	
	%	Rang	%	Rang	%	Rang	%	Rang	%	Rang	%	Rang
Sogebank	24,54	1	20,50	1	18,60	1	19,73	1	15,47	1	16,54	1
Unibank	16,12	2	15,64	2	14,53	2	17,03	2	15,09	2	12,96	2
Socabank	10,87	3	8,24	5	6,53	7	14,07	3	10,39	3	7,26	7
BUH	9,81	4	9,91	4	9,58	4	8,20	6	8,37	6	8,36	6
BNC	9,03	5	10,20	3	11,71	3	5,30	9	8,82	5	11,17	3
Promobank	7,15	6	7,32	6	8,40	6	8,23	5	9,24	4	10,38	4
Citibank	6,89	7	6,07	8	6,15	8	8,54	4	8,10	7	6,55	8
Capital Bank	4,88	8	3,78	11	3,21	11	5,72	7	4,56	10	4,06	10
Scotiabank	4,36	9	4,15	10	4,65	10	5,63	8	5,27	9	5,13	9
BPH	3,89	10	4,16	9	5,18	9	3,71	11	3,45	12	3,71	11
Sogebel	2,41	11	2,44	12	2,41	12	3,81	10	3,63	11	3,52	12
BICH	0,05	12	0,06	14	0,06	13	0,04	12	0,04	14	0,04	13
B IDC ¹	-	-	7,21	7	8,99	5	-	-	7,47	8	10,33	5
BMH ¹	-	-	0,33	13	-	14	-	-	0,09	13	-	-
	100%		100%		100%		100%		100%		100%	

¹ Données non disponibles au 30 septembre 1997.

Classement selon les dépôts

Du point de vue de la distribution des dépôts totaux du système bancaire, la Sogebank, la Unibank et la Socabank ont occupé les trois premières places pour l'année fiscale 1999. Particulièrement, en l'espace d'une année, la Socabank est passée de la cinquième à la troisième position, devançant ainsi la BUH et la BNC qui ont chacune perdu un rang pour se situer respectivement aux quatrième et cinquième places.

La Promobank et la BPH n'ont pas changé de rang en 1999. Elles sont restées respectivement aux sixième et dixième positions qu'elles occupent depuis 1997. Le rachat de la BIDC et de la BMH par la Sogebank a, comme pour les répartitions présentées antérieurement, entraîné l'avancement d'un ou de deux rangs de certaines banques au classement selon les dépôts totaux (Citibank, Scotiabank, Capital Bank, Sogebel et BICH).

Quant à la distribution des banques selon leur capacité à capter les dépôts libellés en dollars ÉU, elle n'a pas subi de changement significatif au cours de l'exercice. La Unibank, la Sogebank, la Socabank, la Citibank, la Promobank et la BUH ont gardé leur position particulière, soit, par ordre décroissant, les six premières places au classement, respectivement. Les autres banques ont amélioré leur rang respectif grâce à l'absence de la BIDC et de la BMH.

Tableau 12 Parts de marché et rang selon les dépôts totaux et les dépôts en dollars ÉU
(au 30 septembre)

Établissements	DÉPÔTS TOTAUX						DÉPÔTS DOLLARS ÉU					
	1999		1998		1997		1999		1998		1997	
	%	Rang	%	Rang	%	Rang	%	Rang	%	Rang	%	Rang
Sogebank	25,13	1	21,21	1	19,90	1	23,21	2	19,89	2	18,84	2
Unibank	16,81	2	16,46	2	15,25	2	26,34	1	25,21	1	27,52	1
Socabank	11,09	3	8,72	5	6,84	7	14,28	3	12,73	3	11,12	4
BUH	10,00	4	10,29	3	9,97	4	7,59	6	8,93	6	6,63	7
BNC	7,91	5	8,90	4	10,59	3	1,06	11	0,85	12	0,84	12
Promobank	6,98	6	7,28	6	8,20	6	8,43	5	9,18	5	11,54	3
Citibank	6,62	7	5,70	8	5,49	8	9,32	4	9,52	4	8,49	5
Scotiabank	4,86	8	4,59	9	5,22	9	1,84	8	1,91	9	2,23	9
Capital Bank	4,41	9	3,37	11	3,00	11	5,14	7	3,91	8	3,16	8
BPH	3,83	10	4,08	10	4,83	10	1,15	10	1,11	11	1,46	10
Sogebel	2,34	11	2,31	12	2,33	12	1,65	9	1,49	10	1,13	11
BICH	0,02	12	0,03	14	0,03	13	0,00	12	0,00	14	0,00	13
BIDC	-	-	6,86	7	8,35	5	-	-	5,11	7	7,04	6
BMH ¹	-	-	0,20	13	-	-	-	-	0,17	13	-	-
	100%		100%		100%		100%		100%		100%	

¹ Données non disponibles au 30 septembre 1997.

VI. LES ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DU SYSTÈME BANCAIRE

VI.1 Activités bancaires

VI.1.1 Évolution de l'activité globale

L'évolution de l'environnement bancaire a été influencée par l'action de la BRH au double point de vue de la conduite de la politique monétaire et de l'exercice de la fonction de supervision des banques. L'activité bancaire a été affectée en 1999, d'une part, par le renforcement des opérations d'adjudication de bons BRH en dépit de la réduction significative des taux d'intérêt servis sur ces instruments et, d'autre part, par l'entrée en application de la norme sur la suffisance des fonds propres et des taux définitifs relatifs aux provisions spécifiques pour mauvaises créances.

L'activité bancaire a, dans l'ensemble, enregistré une orientation favorable au cours de l'exercice 1999. Celle-ci s'est manifestée dans la progression du bilan, la croissance du produit net bancaire et l'amélioration des indices de rentabilité. Cependant, à cause de la faible croissance de l'avoir des actionnaires, la structure financière des banques ne s'est pas améliorée.

Évolution du bilan

L'actif total a atteint 21 097,2 MG au 30 septembre 1999. Poursuivant une tendance observée depuis l'exercice précédent, cet indicateur a marqué un repli au niveau de son taux de croissance qui s'est établi à 15,8 % en 1999 contre 16,6 % en 1998. Ce ralentissement du rythme de progression de l'actif traduit principalement celui du taux de croissance des prêts nets (7,3 % en 1999 contre 14,8 % en 1998) résultant de l'expansion plus rapide des provisions pour créances douteuses (10 %) par rapport aux prêts bruts (7,5 %) dont le taux de progression a ralenti sensiblement en raison du recul de l'encours des prêts en gourdes (-5,03 %).

Tableau 13 Bilan du système bancaire

(au 30 septembre)
(en millions de gourdes)

	1999	1998	1997	1996	1995
Disponibilités	5 911,7	5 810,7	5 054,9	6 354,7	6 319,9
Bons BRH	3 099,6	1 629,0	954,0	-	-
Autres placements	1 369,2	1 066,9	1 060,3	512,8	483,6
Prêts nets	8 546,4	7 963,4	6 936,7	5 010,9	4 127,4
Immobilisations nettes	1 207,8	1 021,3	827,1	636,4	412,0
Autres actifs	962,5	719,6	784,1	585,6	704,9
Actif total	21 097,2	18 210,9	15 617,1	13 100,4	12 047,8
Dépôts	18 196,5	15 348,4	13 036,2	10 652,7	9 310,5
Obligations à vue	1 259,2	1 249,9	1 092,6	1 454,6	1 543,3
Obligations à terme	333,1	304,9	336,0	246,7	400,3
Autres passifs	219,9	268,3	304,0	147,5	262,8
Passif total	20 008,7	17 171,5	14 768,8	12 501,5	11 516,9
Avoir des actionnaires	1 088,5	1 039,4	848,3	598,9	530,9
Passif et avoir des actionnaires	21 097,2	18 210,9	15 617,1	13 100,4	12 047,8

Cependant, par catégorie de banques, le bilan a présenté une évolution plus contrastée. Les banques commerciales d'État ont augmenté leur actif de 4,2 %, tandis que les banques d'épargne et de logement ont vu le leur baisser d'environ 55 % par suite du changement de statut de la Capital Bank qui s'est convertie en banque commerciale en milieu d'exercice. Les succursales de banques étrangères et les banques commerciales privées ont enregistré un taux de progression de leur actif supérieur à la moyenne du système, soit 27,6 % et 22,9 %, respectivement.

Après avoir connu une évolution très favorable au cours des deux exercices précédents (41,6 % et 22,5 % de croissance en 1997 et 1998, respectivement), l'avoir des actionnaires s'est davantage contracté en 1999, avec un taux de progression de 4,7 %. Par catégorie de banques, l'avoir des actionnaires présente une évolution plus différenciée. Son faible taux de croissance trouve son origine principalement dans la contraction enregistrée au niveau des banques commerciales d'État (-44,7 %) et des succursales de banques étrangères (-17,2 %). En ce qui concerne les banques d'État, ce recul tient essentiellement aux efforts d'assainissement financier entrepris par la BNC au cours de l'exercice. Pour ce qui est des banques étrangères, il convient de souligner que la BRH leur avait accordé un délai expirant au 30 septembre 1999 en vue de se conformer aux exigences de la circulaire sur la suffisance des fonds propres. L'avoir des actionnaires des autres banques du système a augmenté de 13,2 %, un taux de croissance comparable à celui de l'actif. Contrairement aux trois années fiscales antérieures, l'avoir des actionnaires du système a progressé plus modérément que l'actif au cours de l'exercice.

Tableau 14 Taux de variation des postes du bilan du système bancaire
(au 30 septembre)
(en pourcentage)

	Variation 99/98	Variation 98/97	Variation 97/96	Variation 96/95	Variation 95/94
Disponibilités	1,7	15,0	-20,5	0,6	24,5
Bons BRH	90,3	70,8	100,0	-	-
Autres placements	28,3	0,6	106,8	6,0	454,1
Prêts nets	7,3	14,8	38,4	21,4	37,6
Immobilisations nettes	18,3	23,5	30,0	55,5	44,8
Autres actifs	33,7	-8,2	33,9	-16,9	64,6
Actif total	15,8	16,6	19,2	8,7	35,7
Dépôts	18,6	17,7	22,4	14,4	43,1
Obligations à vue	0,7	14,4	-24,9	-5,7	4,0
Obligations à terme	9,2	-9,2	36,2	-38,4	23,9
Autres passifs	-18,0	-11,8	106,1	-43,8	105,2
Passif total	16,5	16,3	18,1	8,5	36,4
Avoir des actionnaires	4,7	22,5	41,6	12,8	22,2
Passif et avoir des actionnaires	15,8	16,6	19,2	8,7	35,7

L'encours des dépôts a maintenu sa tendance à la hausse. Après un léger fléchissement survenu au cours de l'exercice précédent, le taux de progression des dépôts s'est redressé pour s'établir à 18,6 % (contre 17,7 % en 1998 et 22,4 % en 1997). Les dépôts ont continué de croître à un rythme plus soutenu que l'actif total (15,8 %) en 1999.

Tableau 15 Composition des postes du bilan du système bancaire
(au 30 septembre)
(en pourcentage)

	1999	1998	1997	1996	1995
Disponibilités	28,0	31,9	32,4	48,5	52,5
Bons BRH	14,7	9,0	6,1	-	-
Autres placements	6,5	5,9	6,8	3,9	4,0
Prêts nets	40,5	43,7	44,4	38,2	34,3
Immobilisations nettes	5,7	5,6	5,3	4,9	3,4
Autres actifs	4,6	4,0	5,0	4,5	5,8
Actif total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Dépôts	86,2	84,3	83,5	81,3	77,3
Obligations à vue	6,0	6,9	7,0	11,1	12,8
Obligations à terme	1,6	1,6	2,2	1,9	3,3
Autres passifs	1,0	1,5	1,9	1,1	2,2
Passif total	94,8	94,3	94,6	95,4	95,6
Avoir des actionnaires	5,2	5,7	5,4	4,6	4,4
Passif et avoir des actionnaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

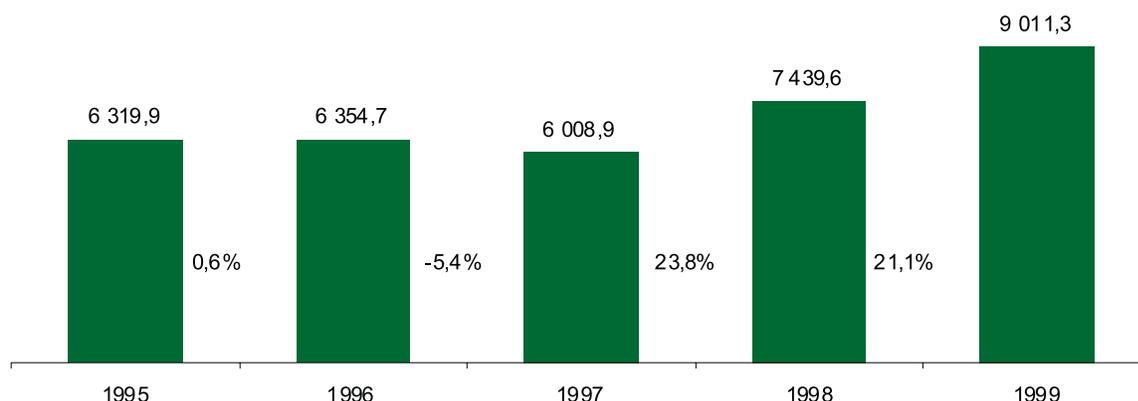
Au niveau de la structure de l'actif, les bons BRH ont marqué une progression d'environ six points de pourcentage d'un exercice à l'autre. Parallèlement, les prêts nets se sont inscrits en retrait par rapport à leur niveau de l'exercice précédent, reculant de trois points de pourcentage dans la composition de l'actif. L'avoir des actionnaires s'est replié d'environ 0,5 point dans la composition du passif.

Liquidités

Les liquidités sont constituées des disponibilités et des bons BRH. Par liquidités, on entend les fonds facilement convertibles en espèces dont dispose une banque pour faire face à tous ses engagements de sortie de fonds lorsqu'ils deviennent exigibles. Le niveau de liquidité des banques est tributaire de la politique monétaire menée par la BRH, notamment en ce qui a trait aux coefficients de réserves obligatoires et aux émissions de bons BRH.

Graphique 14 Liquidités du système bancaire

(au 30 septembre)
(en millions de gourdes)



Soutenues par la progression de 90,3 % de l'encours des bons BRH, les liquidités du système bancaire ont augmenté de 21,1 % sur l'exercice, atteignant 9 011,3 MG au 30 septembre 1999.

Tableau 16 Composition des liquidités du système bancaire

(au 30 septembre)

	1999		1998		1997		1996		1995	
	Volume (en MG)	Distrib. (en %)								
Encaisse	1 059,5	11,8	961,2	12,9	882,5	14,7	1 045,0	16,4	768,5	12,2
Avoirs à la BRH	3 271,7	36,3	3 289,3	44,2	2 619,1	43,6	3 346,3	52,7	3 468,8	54,9
Avoirs à l'étranger	872,1	9,7	904,6	12,2	872,2	14,5	1 315,4	20,7	1 393,9	22,1
Avoirs dans les banques locales	240,3	2,7	230,3	3,1	267,3	4,4	399,3	6,3	310,1	4,8
Autres	468,1	5,2	425,2	5,7	413,9	6,9	248,7	3,9	378,6	6,0
Disponibilités	5 911,7	65,6	5 810,6	78,1	5 054,9	84,1	6 354,7	100	6 319,9	100
Bons BRH	3 099,6	34,4	1 629,0	21,9	954,0	15,9	-	-	-	-
Liquidités	9 011,3	100	7 439,6	100	6 008,9	100	6 354,7	100	6 319,9	100

Depuis l'introduction des bons BRH en novembre 1996, leur encours n'a cessé d'augmenter. Au 30 septembre 1999, leur part au niveau de la composition des liquidités s'est établie à 34,4 % contre 21,9 % au 30 septembre 1998, soit une augmentation de 12,5 points de pourcentage. Cette évolution s'est opérée au détriment des disponibilités dont la part relative a subi une régression équivalente.

Tableau 17 Liquidité du système bancaire en pourcentage de l'actif total
(au 30 septembre)

	1999	1998	1997	1996	1995
Disponibilités	28,0 %	31,9 %	32,4 %	48,5 %	52,5 %
Bons BRH	14,7 %	9,0 %	6,1 %	-	-
Liquidités totales, en pourcentage de l'actif total	42,7 %	40,9 %	38,5 %	48,5 %	52,5 %

Le ratio liquidités sur actif total, lequel met en rapport les éléments liquides de l'actif ou ceux facilement convertibles en espèces et l'actif total, a poursuivi son redressement, passant de 40,9 % en 1998 à 42,7 % en 1999 sous l'effet de la croissance plus rapide des liquidités (21,1 %) par rapport à l'actif total (15,8 %).

VI.1.2 Opérations interbancaires

L'activité interbancaire, au sens strict du terme, a encore subi un ralentissement. À la fin de l'exercice, l'encours des prêts et emprunts interbancaires s'est chiffré à 11,5 MG, en baisse de 75 % par rapport à 1998. Les prêts et les emprunts interbancaires ont représenté 0,1 % de l'actif total du système bancaire au 30 septembre 1999.

Tableau 18 Position nette interbancaire du système bancaire¹
(en millions de gourdes)

	au 30/9/99	au 30/9/98	Variation au 30/9 99/98	Moyenne mensuelle ² 1999	Moyenne mensuelle ² 1998	Variation 99/98
Prêts	11,5	46,0	-75,0 %	24,7	134,7	-81,7 %
Emprunts	11,5	46,0	-75,0 %	24,7	134,7	-81,7 %

¹ Les transactions effectuées par les banques commerciales avec la BRH sont exclues des prêts et emprunts interbancaires. Ainsi, le montant des emprunts interbancaires réalisés au 30 septembre 1998 a été révisé à 46 MG, contre un montant de 72 MG figurant dans le rapport annuel 1998. Ce dernier montant incluait un emprunt de 26 MG effectué par une banque commerciale auprès de la BRH.

² Il s'agit de la moyenne de la position interbancaire enregistrée au dernier jour de chaque mois de l'exercice, d'octobre à septembre.

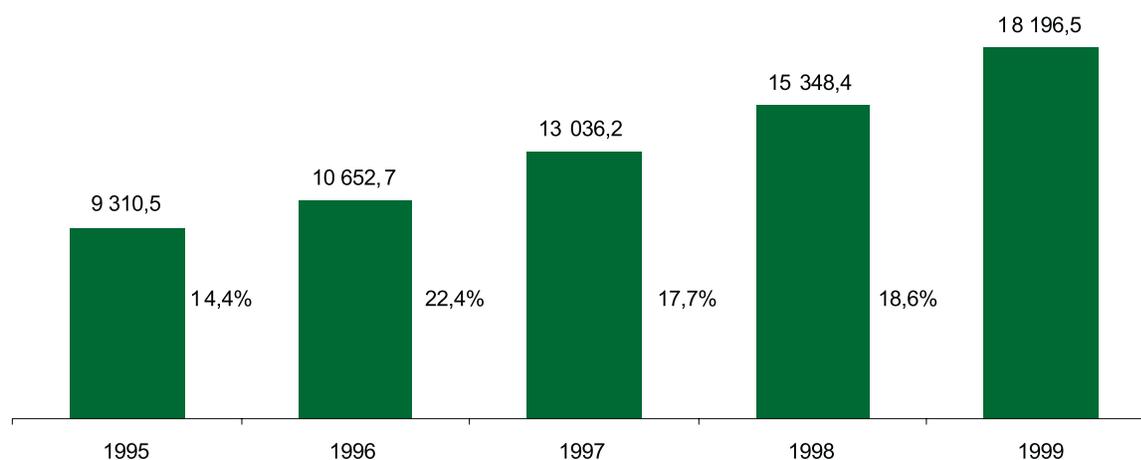
Le volume moyen des transactions interbancaires s'est inscrit en baisse au cours de l'exercice 1999. Les prêts et les emprunts interbancaires ont reculé de 81,7 % par rapport à l'année fiscale antérieure.

VI.1.3 Opérations avec la clientèle

Ressources disponibles

Les dépôts ont totalisé 18 196,4 MG au 30 septembre 1999 contre 15 348,4 MG au 30 septembre 1998, soit une croissance de 18,6 %.

Graphique 15 Croissance des dépôts du système bancaire
(au 30 septembre)
(en millions de gourdes)



Tandis que les dépôts à vue et d'épargne ont évolué de manière plus dynamique au cours de l'exercice sous étude, les dépôts à terme ont enregistré une baisse sensible de leur taux de progression. Ces derniers se sont accrûs de 15,9 % (contre 39 % en 1998); les dépôts à vue et les dépôts d'épargne ont progressé respectivement de 20,3 % (contre 12,4 % en 1998) et 19,6 % (contre 7,8 % en 1998).

Tableau 19 Progression des dépôts du système bancaire
(au 30 septembre)
(en pourcentage)

	Variation 99/98	Variation 98/97	Variation 97/96	Variation 96/95
Dépôts à vue	20,3	12,4	11,6	1,7
Dépôts d'épargne	19,6	7,8	14,1	12,2
Dépôts à terme	15,9	39,0	54,5	43,6
	18,6	17,7	22,4	14,4

Reflétant ces évolutions, la part des dépôts à vue s'est stabilisée dans la structure des dépôts totaux alors que celle des dépôts d'épargne a progressé au détriment des dépôts à terme.

Tableau 20 Composition des dépôts du système bancaire
(au 30 septembre)
(en millions de gourdes)

	1999		1998		1997		1996		1995	
Dépôts à vue	4 560,7	25 %	3 791,2	25 %	3 373,1	26 %	3 021,4	28 %	2 971,3	32 %
Dépôts d'épargne	7 746,8	43 %	6 477,2	42 %	6 008,0	46 %	5 265,3	50 %	4 692,1	51 %
Dépôts à terme	5 888,9	32 %	5 080,0	33 %	3 655,1	28 %	2 366,0	22 %	1 647,2	17 %
	18 196,5	100%	15 348,4	100 %	13 036,2	100 %	10 652,7	100 %	9 310,6	100 %

Le rapport entre les dépôts libellés en dollars ÉU convertis en gourdes et les dépôts totaux, lequel est considéré comme un indicateur du degré de dollarisation du système bancaire, a connu une évolution

positive en 1999. D'un niveau de 29,4 % à la fin de l'exercice précédent, ce ratio s'est établi à 31,5 % à la fin de l'exercice 1999 en raison de la croissance plus rapide des dépôts libellés en dollars ÉU convertis en gourdes (27,1 %) par rapport aux dépôts libellés en gourdes (15 %).

Tableau 21 Progression des dépôts en dollars ÉU du système bancaire

(au 30 septembre)

(dépôts convertis en millions de gourdes)

	1999				1998			
	Dépôts dollars ÉU	Dépôts dollars ÉU convertis ¹	Dépôts totaux	dépôts dollars convertis/dépôts totaux	Dépôts dollars ÉU	Dépôts dollars ÉU convertis ¹	Dépôts totaux	dépôts dollars convertis/dépôts totaux
Dépôts à vue	76,8	1 301,5	4 560,7	28,5 %	72,8	1 226,2	3 791,2	32,3 %
Dép. d'épargne	127,5	2 159,9	7 746,8	27,9 %	90,1	1 517,4	6 477,2	23,4 %
Dépôts à terme	134,4	2 277,5	5 888,9	38,7 %	105,1	1 770,5	5 080,0	34,9 %
	338,8	5 738,9	18 196,5	31,5 %	268,0	4 514,1	15 348,4	29,4 %

¹ Les taux de conversion étaient de 16,9411 et 16,8475 au 30 septembre 1999 et au 30 septembre 1998, respectivement.

La performance des dépôts libellés en dollars ÉU traduit la progression significative des dépôts d'épargne (41,5 %) et des dépôts à terme (27,9 %). Convertis en gourdes, les dépôts libellés en dollars ÉU ont accusé une croissance légèrement plus forte en 1999 (27,1 %) par rapport à celle de 1998 (26,6 %) du fait de l'appréciation de la devise américaine par rapport à la gourde d'une fin de période à l'autre.

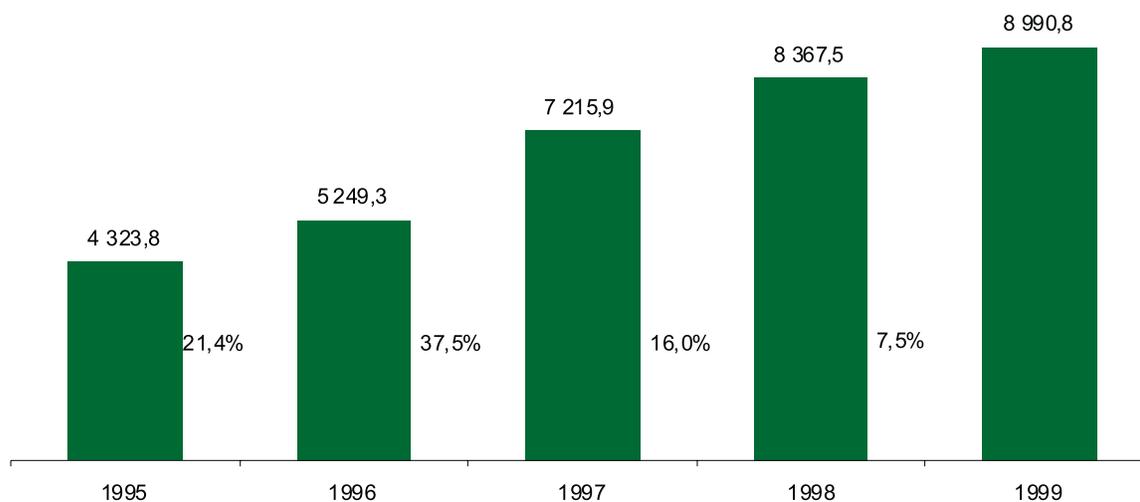
Emploi des ressources

L'encours des prêts bruts se chiffrait à 8 990,8 MG au 30 septembre 1999 contre à 8 367,5 MG en 1998, soit une augmentation de 7,5 % attribuable essentiellement à la croissance de 42,76 % des prêts en dollars ÉU (environ 40 % des prêts totaux), les prêts en gourdes ayant reculé de 5 %.

Graphique 16 Portefeuille de prêts bruts du système bancaire

(au 30 septembre)

(en millions de gourdes)



VI.1.4 Opérations sur titres

Les opérations sur titres s'entendent des transactions du système bancaire relatives aux bons BRH ainsi qu'à d'autres placements.

Bons BRH

Au 30 septembre 1999, l'encours des bons BRH détenus par les établissements bancaires s'élevait à 3 105 MG contre 1 679 MG au 30 septembre 1998, soit une progression d'environ 85 %.

Autres placements

Les placements des banques sont composés principalement d'instruments du marché monétaire américain, de valeurs mobilières ou de titres de participation. Ils ont progressé de 28,3 % par rapport à leur niveau de la fin de l'exercice précédent pour atteindre 1 369,1 MG au 30 septembre 1999.

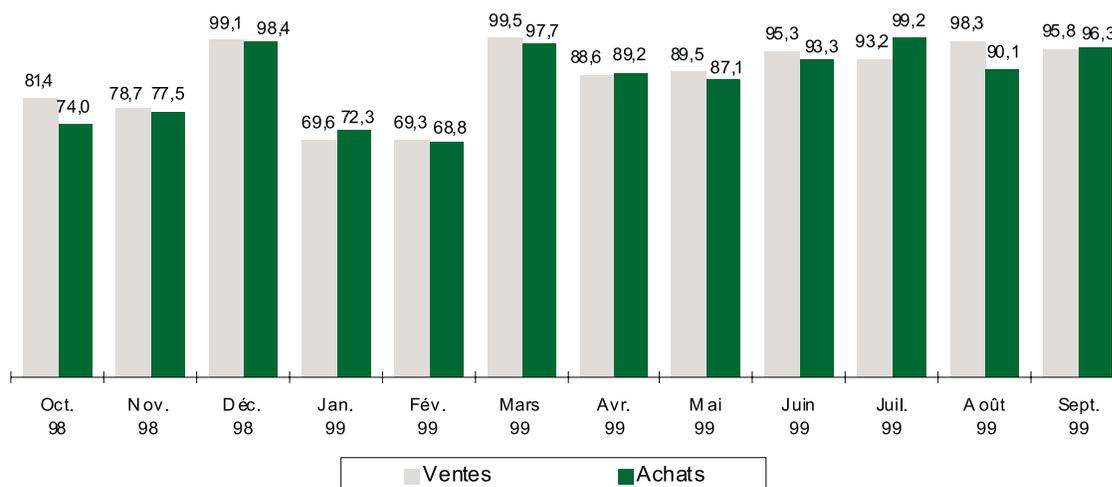
VI.1.5 Opérations de change

Les établissements bancaires sont intervenus sur le marché des changes tant pour satisfaire les besoins de leur clientèle que pour leur propre compte.

Transactions avec la clientèle

Le volume mensuel des transactions d'achat et de vente de devises des banques a évolué de manière irrégulière au cours de l'année fiscale 1999. Le montant de ces opérations a atteint un sommet en décembre 1998, en mars 1999 et au cours du dernier trimestre de l'exercice. Au total, les banques ont acheté 1 043,9 millions de dollars ÉU et en ont vendu 1 058,3 millions, soit des moyennes mensuelles de 87 et 88,2 millions de dollars ÉU, respectivement. En 1998, la moyenne mensuelle s'établissait à 67 millions de dollars ÉU pour les achats contre 66,4 millions pour les ventes.

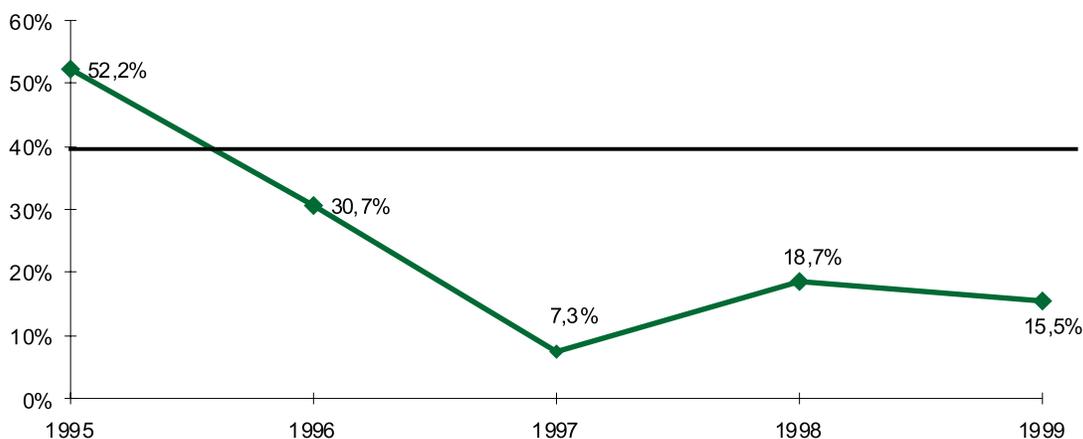
Graphique 17 Volume des opérations d'achat et de vente de dollars ÉU des banques
(en millions de dollars ÉU)



Transactions pour compte propre

La position en devises du système bancaire, exprimée en pourcentage des fonds propres, s'est maintenue en dessous de la limite maximale de 40 %, accusant même une baisse par rapport à septembre 1998. La limite en question avait été fixée en octobre 1996 par la norme prudentielle sur la gestion du risque de change.

Graphique 18 Position nette en devises du système bancaire en pourcentage des fonds propres¹
(au 30 septembre)



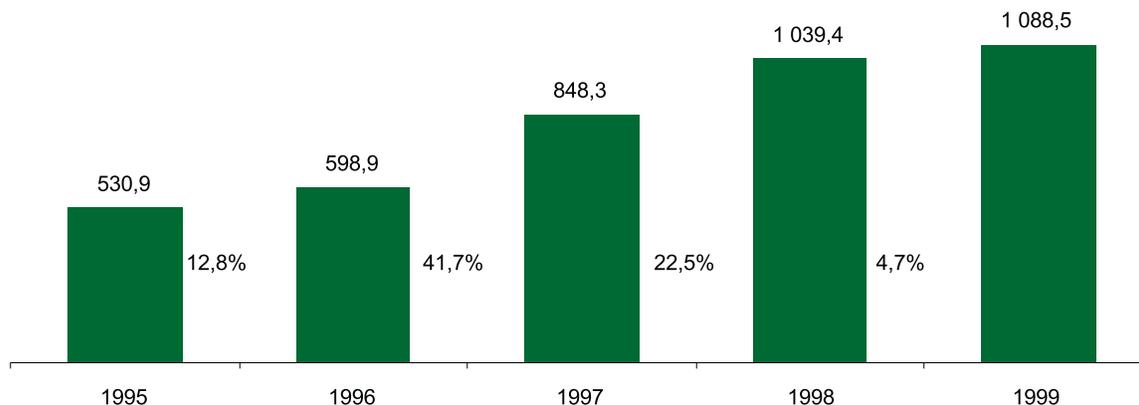
¹Pour les succursales de banques étrangères, les fonds propres sont remplacés par la limite autorisée par la banque mère.

VI.2 Structure financière et qualité de l'actif

Assise financière et fonds propres

D'un point de vue strictement comptable, les fonds propres, composés principalement du capital libéré et des bénéfices non répartis, sont passés de 1 039,4 MG à 1 088,5 MG de septembre 1998 à septembre 1999. Cette croissance modérée (4,7 %) n'a pas contribué au renforcement de l'assise financière des banques puisque le rapport de l'avoir des actionnaires à l'actif total s'est dégradé, passant de 5,7 % à 5,2 %.

Graphique 19 Croissance des fonds propres du système bancaire
(au 30 septembre)
(en millions de gourdes)



Dans le cadre de l'exécution de son programme de réglementation prudentielle, la BRH a mis en application en décembre 1998 les normes portant sur la suffisance des fonds propres, lesquelles doivent être appliquées par chacun des établissements bancaires sur une base consolidée. Ces normes définissent les fonds propres réglementaires et établissent les règles de solvabilité à respecter par les banques. Celles-ci sont tenues de maintenir depuis mars 1999 un rapport maximum de 25 entre l'actif et les fonds propres réglementaires et un rapport minimum de 8 % entre ces derniers et les actifs pondérés en fonction des risques. Ces ratios seront portés respectivement à 22 et 10 % en septembre 2000.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice, la Direction de la Supervision des Banques a entrepris des visites d'inspection ponctuelle dans les douze banques du système afin de s'assurer du respect par celles-ci des normes en question.

La plupart des établissements bancaires à capitaux privés haïtiens se sont déjà conformés à ces normes au 30 septembre 1999. Tel n'est pas le cas pour les succursales de banques étrangères et les banques commerciales d'État. Il convient de rappeler que la principale banque d'État, la BNC, s'est engagée depuis 1997 dans un processus de modernisation devant aboutir à terme à l'assainissement de son portefeuille de prêts et à la reconstitution de ses fonds propres. Quant aux succursales de banques étrangères, elles devront se soumettre aux exigences prudentielles en matière de fonds propres à partir d'octobre 1999.

Tableau 22 Degré de conformité des banques aux normes portant sur la suffisance des fonds propres
(au 30 septembre)

Catégories d'établissement	Actif / fonds propres maximum : 25	Fonds propres / actif à risque minimum : 8%
Banques à capitaux privés haïtiens (8 banques)	19,66	10,57
Banques commerciales d'État (2 banques) ¹	62,05	4,74
Succursales de banques étrangères (2 banques) ²	72,19	3,60
Système bancaire	23,62	9,35

¹ La faiblesse des ratios de fonds propres de ces banques tient essentiellement aux efforts d'assainissement financier qu'elles ont entrepris. Dans le cadre de la restructuration en cours au sein de ces banques d'État (BNC, BPH) des mesures seront prises pour renflouer leurs fonds propres.

² La faiblesse des ratios des succursales de banques étrangères s'explique par l'insuffisance de la dotation minimale légale dans leur structure financière; cependant elles devront se soumettre aux normes régissant la matière à partir d'octobre 1999.

Qualité de l'actif

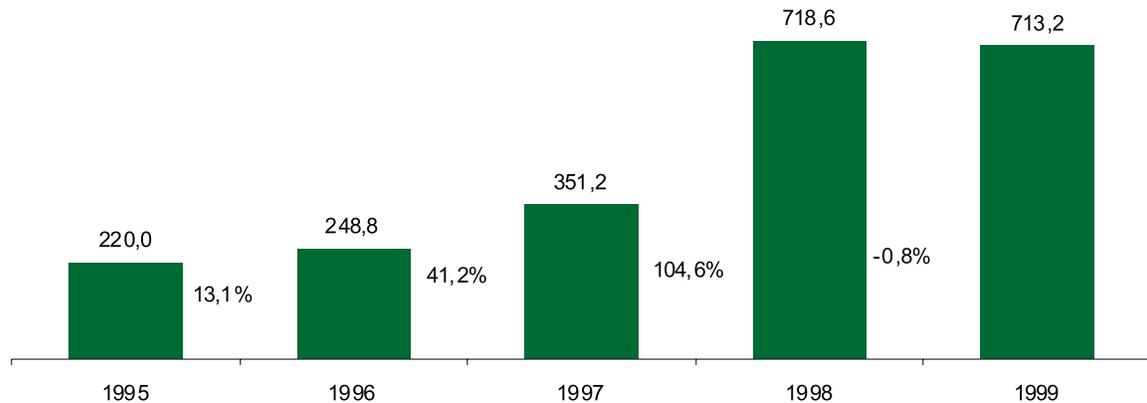
D'un niveau de 718,6 MG en septembre 1998, l'encours des prêts improductifs²³ est passé à 713,2 MG à la fin de l'exercice 1999, accusant ainsi un léger repli de 0,8 %. Cette évolution traduit une tendance à l'amélioration de la qualité des créances détenues par les banques et contraste avec celle enregistrée au cours de l'exercice 1998 où les prêts improductifs avaient progressé de 104,6 %. Cette expansion substantielle était survenue suite à une classification plus réaliste de l'actif, entreprise par les établissements bancaires dans le but de se conformer aux dispositions de la norme sur la classification et le provisionnement du crédit, dont la mise en application effective a débuté en mars 1998.

²³ Pour la période 1995-1997, les prêts improductifs ont représenté les prêts non remboursés ou non renouvelés depuis quinze jours ou plus. Cependant, à partir de 1998, ils désignent les prêts dont le principal ou l'intérêt est dû et impayé depuis 90 jours ou plus. Ce changement de caractéristique fait suite à l'entrée en application, en octobre 1997, de la norme prudentielle portant sur la classification et le provisionnement du crédit.

Graphique 20 Prêts improductifs bruts du système bancaire

(au 30 septembre)

(en millions de gourdes)



Le taux des arrérages, lequel mesure la part des prêts improductifs dans l'encours total des prêts, a reculé, s'établissant à 7,9 % en septembre 1999 contre 8,6 % en septembre 1998. Cette évolution favorable a trouvé sa source principale dans l'amélioration de la qualité des créances bancaires.

Tableau 23 Arrérages du portefeuille de prêts bruts du système bancaire

(au 30 septembre)

(en millions de gourdes)

	1999	1998	1997	1996	1995
Prêts improductifs bruts	713,2	718,6	351,2	248,8	220,0
Prêts bruts totaux	8 990,8	8 367,5	7 215,9	5 249,3	4 323,7
Taux des arrérages	7,9 %	8,6 %	4,9 %	4,7 %	5,1 %

Le taux de couverture a subi un redressement en 1999 (62,3 % contre 56,2 % en 1998) par suite du recul de l'encours des prêts improductifs (-0,8 %) et de l'évolution positive des provisions pour créances douteuses (10 %). L'effort de provisionnement supplémentaire consenti au cours de cet exercice a permis la constitution de provisions s'élevant à 106,3 MG, soit 26,4 % de moins qu'en 1998. Le doublement à partir du 30 juin 1999 des taux de provisions minimums devrait occasionner un effort de provisionnement plus important. Néanmoins, grâce, en partie, à une amélioration de la qualité de l'actif et à une diminution de la concentration des prêts classifiés dans les catégories requérant des niveaux de provisions plus élevés, la charge de provisionnement s'est révélée moindre.

Tableau 24 Couverture des prêts improductifs bruts par les provisions pour créances douteuses

(au 30 septembre)

(en millions de gourdes)

	1999	1998	1997	1996	1995
Provisions pour créances douteuses	444,4	404,1	279,2	238,4	196,4
Prêts improductifs bruts	713,2	718,6	351,2	248,8	220,0
Taux de couverture	62,3 %	56,2 %	79,5 %	95,8 %	89,3 %

Le ratio prêts improductifs nets sur fonds propres indique l'impact potentiel qu'aurait sur ces derniers la perte de chaque gourde de prêts improductifs pour lesquels aucune provision pour créances douteuses n'a été constituée. Ce taux s'est contracté au cours de l'exercice en raison de la baisse de l'encours des prêts improductifs nets (-14,6 %) et de la progression simultanée de l'avoir des actionnaires (4,3 %). Ainsi, au 30 septembre 1999, les prêts improductifs nets ont représenté 24,7 % des fonds propres contre 30,2 % au 30 septembre 1998.

Tableau 25 Prêts improductifs, déduction faite des provisions pour créances douteuses, en pourcentage des fonds propres

(au 30 septembre)

(en millions de gourdes)

	1999	1998	1997	1996	1995
Prêts improductifs bruts	713,2	718,6	351,2	248,8	220,0
moins : provisions pour créances douteuses	444,4	404,1	279,2	238,4	196,4
Prêts improductifs nets	268,8	314,5	72,0	10,4	23,6
Fonds propres	1 088,5	1 039,4	848,3	598,9	530,9
Proportion des prêts improductifs nets par rapport aux fonds propres	24,7 %	30,2 %	8,5 %	1,7 %	4,4 %

VI.3 Résultats

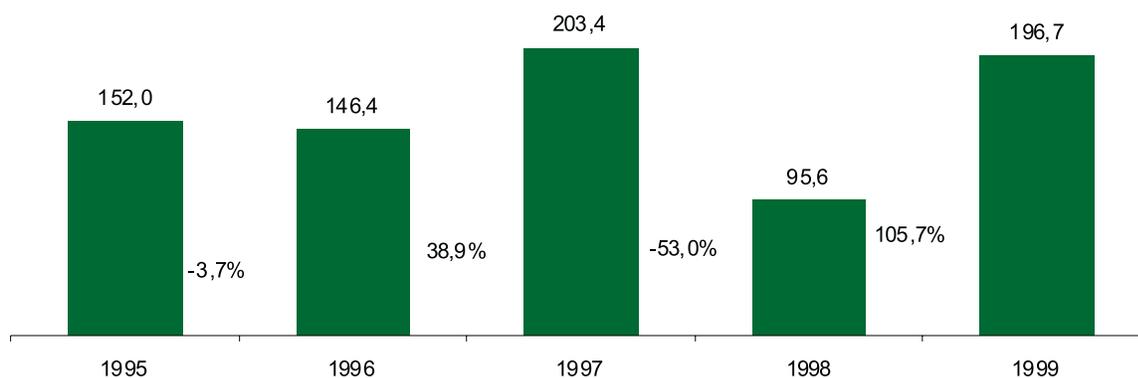
Rentabilité

Après une baisse de 53 % en 1998, le bénéfice net a connu une importante croissance de 105,7 % en 1999. Ce redressement de la rentabilité du système s'explique en partie par les efforts de restructuration réalisés par la BNC. En termes d'importance, les résultats enregistrés au cours de cet exercice (196,7 MG) se sont situés après ceux de 1997, année au cours de laquelle le bénéfice net avait atteint son niveau le plus élevé (203,4 MG).

Graphique 21 Croissance du bénéfice net du système bancaire

(pour l'exercice terminé le 30 septembre)

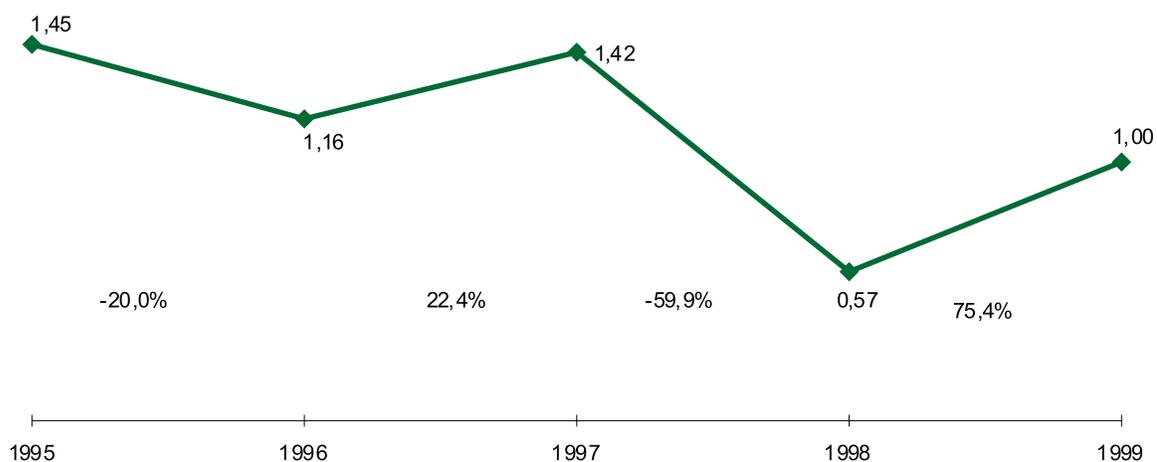
(en millions de gourdes)



Les principaux indices de rentabilité ont enregistré une amélioration grâce à la croissance modérée du produit net bancaire (11 %) et à une gestion efficace des dépenses d'exploitation qui ont enregistré une croissance de seulement 9,3 % en 1999, par rapport à 39,5 % en 1998.

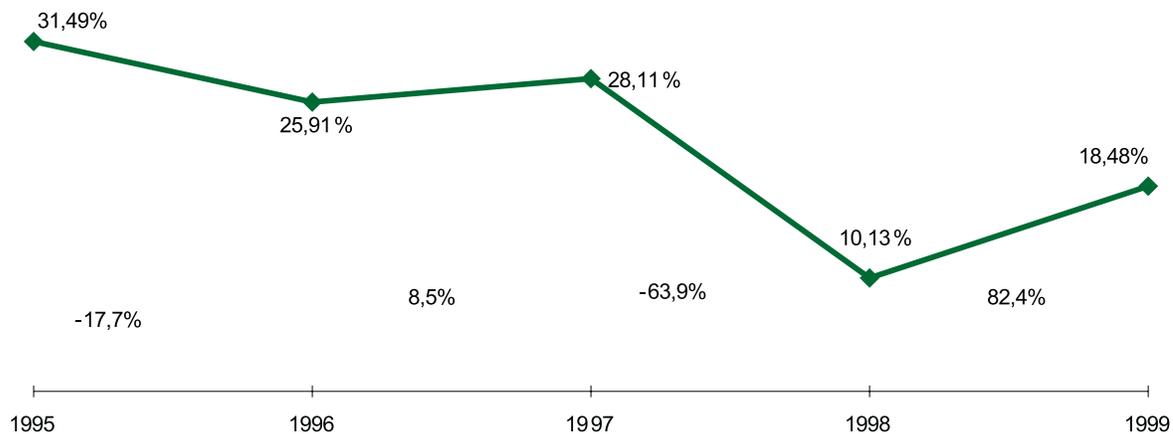
Le ROA (rendement net de l'actif) du système a augmenté de 75,4 % par rapport à l'année fiscale précédente. Après avoir atteint un niveau relativement faible en 1998 (0,6 %), le ROA s'est amélioré en 1999 pour atteindre 1 %, taux généralement acceptable. Cette amélioration résulte de l'effet conjugué d'une croissance importante du bénéfice net (105,7 %) et d'une croissance modérée de l'actif (15,8 %).

Graphique 22 Rendement de l'actif (ROA)
(pour l'exercice terminé le 30 septembre)



Le ROE (rendement de l'avoir des actionnaires) a suivi la même tendance que le ROA. Il a enregistré une variation de 82,4 %, passant de 10,13 % en 1998 à 18,48 % en 1999. En dépit de cette amélioration relative, le niveau du ROE est demeuré encore bas par rapport à 1995, 1996 et 1997 où il avait atteint 31,49 %, 25,91 % et 28,11 %, respectivement.

Graphique 23 Rendement de l'avoir des actionnaires (ROE)
(au 30 septembre)



Produit net bancaire

Le produit net bancaire (PNB) représente la marge bénéficiaire brute dégagée par les établissements bancaires sur l'ensemble de leurs activités. Il s'obtient en additionnant les revenus nets d'intérêts et les revenus autres que ceux provenant de l'intermédiation bancaire (comme les commissions et les gains sur change). Le PNB est passé de 1 434,5 MG en 1998 à 1 592,1 MG en 1999, soit une progression de 11 %. Cette hausse modérée du PNB en 1999 provient du faible taux de progression des revenus nets d'intérêts (3,5 %), le plus bas depuis les cinq dernières années. Ainsi, la part des revenus nets d'intérêts dans la composition du PNB a régressé, passant de 71,2 % en 1998 à 66,4 % en 1999.

Tableau 26 Produit net bancaire
 (pour l'exercice terminé le 30 septembre)
 (en millions de gourdes)

	1999		1998		1997		1996		1995	
Revenus nets d'intérêts	1 056,6	66,4 %	1 021,3	71,2 %	790,8	70,8 %	543,9	62,6 %	354,6	59,2 %
Autres revenus	535,5	33,6 %	413,2	28,8 %	325,7	29,2 %	325,4	37,4 %	244,2	40,8 %
Produit net bancaire	1 592,1	100 %	1 434,5	100 %	1 116,4	100 %	869,4	100 %	598,8	100 %

Tableau 27 État des revenus et dépenses
 (pour l'exercice terminé le 30 septembre)
 (en millions de gourdes)

	1999	1998	1997	1996	1995
Revenus nets d'intérêts					
Revenus d'intérêts sur prêts	1 432,0	1 504,8	1 156,2	939,7	556,8
Intérêts sur bons BRH	226,3	172,8	-	-	-
Autres	97,6	154,2	176,5	38,3	-
	1 755,9	1 831,8	1 332,7	978,0	556,8
Dépenses d'intérêts	699,3	810,6	541,9	434,0	202,2
	1 056,6	1 021,4	790,8	544,0	354,6
Autres revenus					
Commissions	231,3	163,2	154,5	143,3	114,2
Gains sur change	184,5	105,6	119,0	132,0	68,6
Autres	119,8	144,4	52,1	50,1	61,4
	535,6	413,2	325,6	325,4	244,2
Produit net bancaire	1 592,2	1 434,5	1 116,4	869,4	598,8
Dotation à la provision pour créances douteuses ¹	106,3	144,4	38,1	35,8	17,2
Bénéfice avant dépenses d'exploitation et impôts	1 485,9	1 290,1	1 078,3	833,6	581,6
Dépenses d'exploitation					
Salaires et avantages sociaux	553,6	516,0	410,5	320,2	202,9
Frais de locaux	52,1	51,6	50,5	37,9	25,4
Amortissement	157,5	129,6	94,8	66,5	34,2
Autres dépenses d'exploitation ¹	466,3	427,4	287,0	227,6	132,9
	1 229,5	1 124,6	842,8	652,2	395,4
Bénéfices avant impôts	256,4	165,5	235,5	181,4	186,2
Impôt sur le revenu	59,7	69,9	32,1	35,0	34,2
Bénéfice net	196,7	95,6	203,4	146,4	152,0

¹ Ces montants diffèrent de ceux portés dans le rapport annuel 1998 parce qu'une banque avait, par erreur, enregistré des charges de provisions pour un montant de 50,9 MG au poste "Autres dépenses d'exploitation".

Tableau 28 Variation des postes de l'état des revenus et dépenses
(pour l'exercice terminé le 30 septembre)
(en pourcentage)

	Variation 99/98	Variation 98/97	Variation 97/96	Variation 96/95
Revenus nets d'intérêts				
Revenus d'intérêts sur prêts	-4,8	30,2	23,0	68,8
Intérêts sur bons BRH (inclus)	30,9	-	-	-
Autres	-36,7	-12,6	360,7	75,6
	-4,1	37,5	36,3	75,6
Dépenses d'intérêts	-13,7	49,6	24,8	114,7
	3,5	29,2	45,4	53,4
Autres revenus				
Commissions	41,7	5,7	7,8	25,6
Gains sur change	74,7	-11,3	-9,8	92,4
Autres	-17,0	176,6	4,1	-18,4
	29,6	26,9	0,1	33,3
Produit net bancaire	11,0	28,5	28,4	45,2
Dotation à la provision pour créances douteuses	-26,4	278,6	6,6	107,9
Bénéfice avant dépenses d'exploitation et impôts	15,2	19,6	29,4	43,3
Dépenses d'exploitation				
Salaires et avantages sociaux	7,3	25,7	28,2	57,8
Frais de locaux	1,0	2,1	33,4	49,3
Amortissement	21,5	36,7	42,6	94,2
Autres dépenses d'exploitation	9,1	48,9	26,1	71,2
	9,3	33,4	29,2	64,9
Bénéfices avant impôts	54,9	-29,7	29,8	-2,6
Impôt sur le revenu	-14,7	117,9	-8,3	2,3
Bénéfice net	105,7	-53,0	38,9	-3,7

Revenus nets d'intérêts

Les revenus nets d'intérêts ont augmenté de 35,3 MG en 1999, soit une variation de 3,5 %. Ainsi, le rythme de leur croissance a continué à ralentir par rapport à 1997 (45,4 %) et 1998 (29,2 %).

Tableau 29 Revenus nets d'intérêts
(pour l'exercice terminé le 30 septembre)
(en millions de gourdes)

	1999	1998	1997	1996	1995
Revenus d'intérêts					
Prêts	1 432,0	1 504,8	1 156,2	939,7	556,8
Autres (bons BRH compris)	323,9	327,1	176,5	38,3	-
	1 755,9	1 831,9	1 332,7	978,0	556,8
Dépenses d'intérêts	699,3	810,6	541,9	434,1	202,2
Revenus nets d'intérêts	1 056,6	1 021,3	790,8	543,9	354,6
Revenus nets d'intérêts en % des revenus d'intérêts	60,2 %	55,8 %	59,3 %	55,6 %	63,7 %

La faiblesse de la croissance des revenus nets d'intérêts a été enregistrée en dépit de l'importante augmentation des intérêts perçus sur les bons BRH. Par ailleurs, exprimés en pourcentage des revenus d'intérêts, les revenus nets d'intérêts sont en hausse par rapport à l'année précédente, soit 60,2 % en 1999 contre 55,8 % en 1998. Ceci est imputable au fait que les dépenses d'intérêts ont accusé une décélération plus marquée que les revenus d'intérêts (-13,7 % contre -4,1 %).

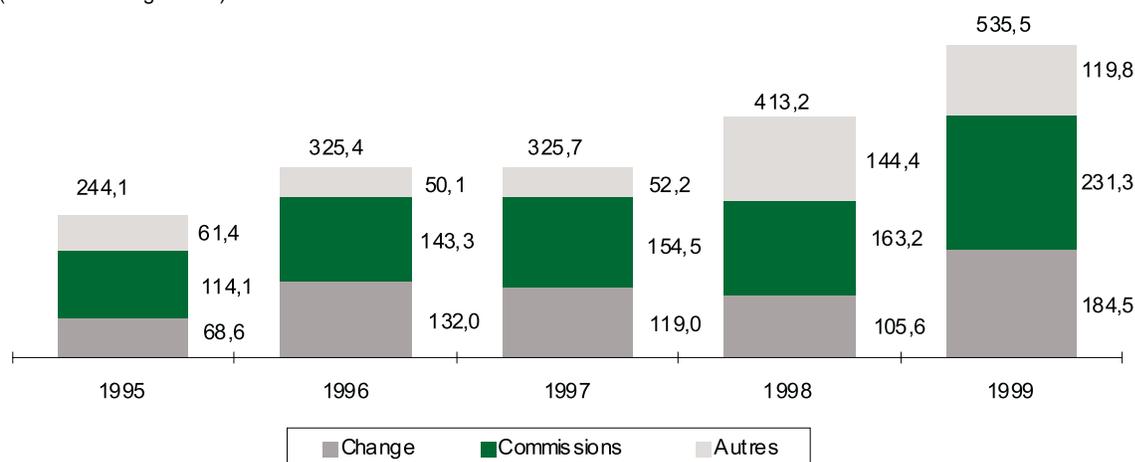
Autres revenus

Les autres revenus ont augmenté de 29,6 %, atteignant 535,5 MG au 30 septembre 1999. Après une tendance prolongée à la baisse affichée au cours des cinq dernières années, leur proportion dans la composition du produit net bancaire a augmenté à la fin de l'exercice 1999, passant de 28,8 % à 33,6 %.

Les commissions²⁴ ont enregistré une variation positive de 41,7 %, passant de 163,2 MG au 30 septembre 1998 à 231,3 MG au 30 septembre 1999. Il en est de même des gains de change qui sont passés de 105,6 MG à 184,5 MG, soit une croissance de 74,7 %. Cette expansion significative a été occasionnée par les importants gains de change enregistrés par quatre banques du système.

Graphique 24 Évolution des autres revenus

(pour l'exercice terminé le 30 septembre)
(en millions de gourdes)



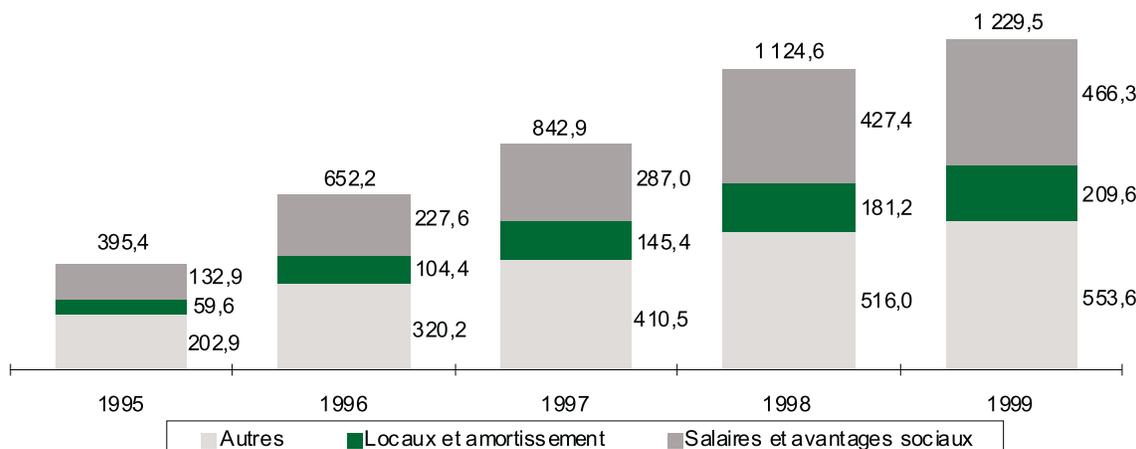
Dépenses d'exploitation

La croissance des dépenses d'exploitation a ralenti en 1999. Alors qu'elles avaient augmenté de 33,4 % en 1998, les dépenses d'exploitation ont enregistré une variation de 9,3 % en 1999, passant à 1 229,5 MG (elles étaient de 1 124,6 MG en 1998). Cette croissance, la plus faible depuis les cinq dernières années, suggère une meilleure gestion des dépenses engagées par le système.

²⁴ Les commissions se définissent comme l'ensemble des revenus provenant de la prestation de services par les établissements bancaires à leur clientèle; elles constituent la base des autres revenus.

Graphique 25 Évolution des dépenses d'exploitation

(pour l'exercice terminé au 30 septembre)
(en millions de gourdes)



Les salaires et avantages sociaux ont représenté environ 45 % des dépenses d'exploitation en 1999, contre 46 % en 1998. Les dépenses en salaires et avantages sociaux par employé sont passées de 199 152 gourdes en 1998 à 208 201 gourdes en 1999, soit une hausse de 4,5 %.

Taux de rendement moyen des prêts et Rémunération moyenne des dépôts

Le taux de rendement moyen des prêts et celui de la rémunération moyenne des dépôts en 1999 ont décliné de 14,5 % et 26,3 %, respectivement. La détérioration du taux de rendement moyen des prêts s'explique par une variation négative des revenus d'intérêts sur les prêts (-4,8 %) due à une diminution de 5 % du portefeuille de prêts bruts en gourdes et à une baisse de 3,5 % du taux d'intérêt débiteur moyen sur les prêts en gourdes et de 1,2 % sur les prêts en devises non compensées par la progression de 42,8 % du portefeuille de prêts bruts en devises. De même, le déclin du taux moyen de rémunération des dépôts a été le résultat du recul de 13,7 % des dépenses d'intérêts occasionné par la baisse des taux créditeurs moyens (de 9,4 % à 6,1 % sur les dépôts en gourdes et de 3,6 % à 3,2 % sur les dépôts en devises) que l'effet volume découlant de la croissance de 18,6 % des dépôts n'a pas pu compenser.

Tableau 30 Rendement moyen des prêts

(pour l'exercice terminé le 30 septembre)
(en millions de gourdes et en pourcentage)

	Prêts bruts moyens	Revenus d'intérêts ¹	Taux moyen de rendement
1995	3 757,3	556,8	14,8 %
1996	4 786,5	939,7	19,6 %
1997	6 232,6	1 156,2	18,6 %
1998	7 791,7	1 504,8	19,3 %
1999	8 679,2	1 432,0	16,5 %

+348,6 MG
+72,8 MG

+ 3,8 %
- 14,5 %

¹ Les autres revenus d'intérêts non compris.

Tableau 31 Rémunération moyenne des dépôts

(pour l'exercice terminé le 30 septembre)
(en millions de gourdes et en pourcentage)

	Dépôts moyens ¹	Dépenses d'intérêts	Taux moyen de rémunération
1995	5 603,0	202,2	3,6 %
1996	6 986,2	434,0	6,2 %
1997	8 647,5	541,9	6,3 %
1998	10 610,2	810,6	7,6 %
1999	12 596,5	699,3	5,6 %

+ 268,7 MG
- 111,3 MG

+ 20,6 %
- 26,3 %

¹ Les dépôts à vue non compris.

VI.4 Productivité

Après un déclin enregistré en 1998, la productivité du système bancaire s'est légèrement renforcée en 1999. En effet, celui-ci a dépensé en moyenne 77,2 centimes par gourde de revenu au lieu des 78,4 centimes déboursées en 1998. Cette amélioration a été favorisée par une meilleure gestion des dépenses d'exploitation (+9,3 %) qui ont crû à un rythme plus lent que le produit net bancaire (+11 %).

Le ratio de couverture des dépenses d'intérêts par les revenus d'intérêts s'est encore détérioré, poursuivant la tendance observée en 1998. De 94 % en 1997, ce ratio est revenu à 90,8 % en 1998 pour terminer en 1999 à 85,9 %. Ce recul a résulté de la croissance des dépenses d'exploitation (+9,3 %) à un rythme supérieur à celui des autres revenus d'intérêts (+3,5 %).

Tableau 32 Ratios de productivité

(pour l'exercice terminé le 30 septembre)

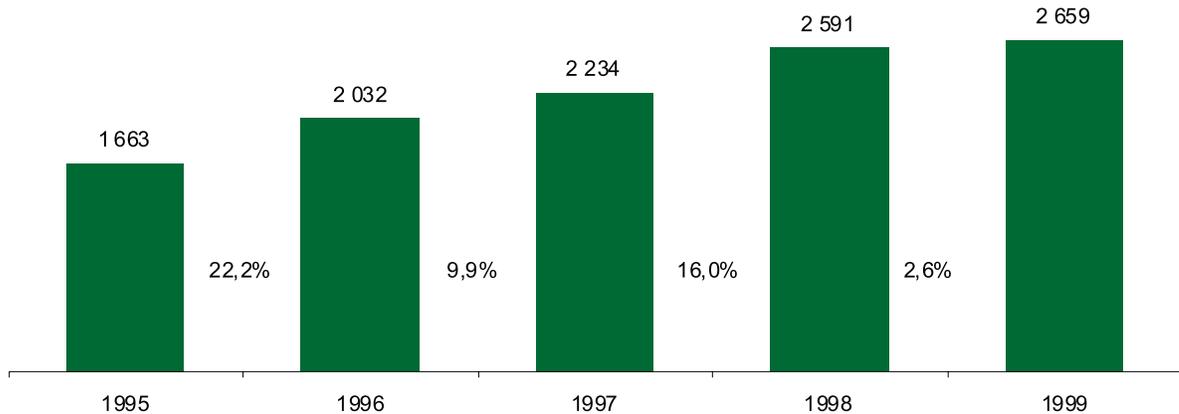
	1999	1998	1997	1996	1995
Ratio de productivité ¹ (Dépenses d'exploitation / produit net bancaire)	77,2 %	78,4 %	75,5 %	75,0 %	66,0 %
Ratio de couverture des dépenses d'exploitation par les revenus nets d'intérêts (Revenus nets d'intérêts / dépenses d'exploitation)	85,9 %	90,8 %	94,0 %	83,0 %	90,0 %

¹ Le ratio dépenses d'exploitation sur produit net bancaire et le ratio de couverture des dépenses d'exploitation apparaissant dans le rapport annuel de l'exercice 1998 (81,95 % et 86,9 %, respectivement) ont été révisés étant donné qu'une banque avait, par erreur, enregistré des charges de provisions de 50,9 MG au niveau des dépenses d'exploitation, contribuant ainsi à l'amplification de ces dernières. Les ratios rectifiés sont respectivement de 78,4 % et 90,8 %.

Effectif des banques

De 2 591 employés au 30 septembre 1998, le système bancaire est passé à 2 659 employés au 30 septembre 1999, soit une hausse de 2,6 %. Environ 95 % de cet effectif travaillaient dans les banques à capitaux privés haïtiens, un taux similaire à celui de 1998. Après avoir enregistré une baisse en 1998, l'indice de productivité des employés du système, tel que mesuré par le produit net bancaire par employé, a subi une variation positive en 1999 (+2 %), passant de 594 610 gourdes à 606 520 gourdes.

Graphique 26 Croissance du nombre d'employés
(au 30 septembre)



VII. LA SURVEILLANCE DES BANQUES

VII.1 Mission de surveillance

La BRH a pour mission de contrôler les activités des banques afin de préserver la confiance du public dans le système bancaire. La protection des fonds des déposants est la raison d'être de cette mission, et aussi celle des travaux d'inspection, de surveillance et de normalisation prudentielle qui en découlent.

Selon l'article 19 de la loi du 17 août 1979 créant la Banque de la République d'Haïti, la Direction de la Supervision des Banques et Institutions Financières (DSBIF) est chargée principalement de veiller à l'application des lois et règlements concernant les institutions financières. Ses fonctions sont de contrôler l'application de toutes les décisions du Conseil d'Administration de la BRH en ce qui a trait à la politique de change, à la monnaie et au crédit, et d'inspecter régulièrement les établissements bancaires.

Les maisons de transfert sont également contrôlées par la BRH, en vertu de leur loi organique. La BRH est aussi autorisée à vérifier les opérations des agents de change conformément au mandat octroyé par les ministères de tutelle, le Ministère du Commerce et de l'Industrie et le Ministère de l'Économie et des Finances.

VII.2 Exercice de surveillance

La BRH effectue un contrôle permanent des banques et de l'ensemble du système bancaire, procède à des inspections régulières de ces établissements et émet des circulaires, dont certaines portent sur les normes prudentielles. Dans cette optique, la BRH entretient des rapports étroits avec les banques vu que l'efficacité de la mission de supervision requiert une bonne connaissance de leurs activités et des contacts soutenus avec leurs dirigeants.

Le Cadre de surveillance élaboré au cours de l'exercice 1997 expose les méthodes de travail privilégiées par la Direction de la Supervision dans l'exercice de sa mission. Cette direction a renforcé sa méthodologie de surveillance en 1999 en substituant, au cours du deuxième trimestre, l'approche CAMEL/COM au système CAMEL utilisé jusqu'alors au cours des inspections générales. En plus des attributs tradition-

nels considérés par la méthode CAMEL (Capital, Actif, Gestion, Bénéfices et Liquidités), les facteurs relatifs au Contrôle, à l'Organisation et au Management (COM) doivent désormais être évalués également lors de toute inspection générale.

VII.3 Réglementation prudentielle

Au cours de l'exercice, la BRH a renforcé son programme de normes prudentielles en adoptant, le 31 décembre 1998, les normes sur la suffisance des fonds propres.

Le tableau 33 (en page suivante) fait un rappel des normes prudentielles auxquelles le système bancaire a été graduellement soumis depuis le milieu de la décennie.

VII.4 Activités de surveillance

Inspections sur place

La BRH a procédé à des visites d'inspection ponctuelle portant sur la suffisance des fonds propres (12 visites d'inspection), sur l'évaluation du portefeuille de crédit (4), sur la classification des dépôts du Trésor public et des entreprises publiques (12) et sur les démarches menées par une banque de la place en vue de réaliser sa conversion informatique (3). En dehors de ces inspections ponctuelles, la BRH a été sollicitée à maintes reprises par différentes banques afin de fournir des explications concernant le processus de mise en application des normes prudentielles.

Quatre banques ont fait l'objet d'inspection générale au cours de l'exercice : la Citibank, la Scotiabank, la Sogebank et la Sogebel.

Dans son souci de veiller à une transition sans problèmes du système bancaire vers l'an 2000, la BRH a mis sur pied un comité technique qui a assuré, à travers une série de visites d'inspection, un suivi régulier des efforts déployés par les banques en vue de rendre leurs systèmes informatiques conformes aux exigences techniques du passage à l'an 2000.

Contrôle sur pièces

Au cours de l'exercice, les inspecteurs de la Direction de la Supervision ont poursuivi leur mission de contrôle des établissements bancaires à travers l'analyse des formulaires soumis par ces derniers. Cette activité est à la base de l'élaboration de deux types de rapports : les rapports internes à la BRH (études analytiques des tendances observées pour le système bancaire en général et pour chaque banque en particulier) et les rapports à usage externe, soit le rapport **Statistiques et Indicateurs Financiers** et le rapport **Indicateurs Financiers en Graphes**, produits sur une base trimestrielle et distribués à l'ensemble des décideurs du système financier.

Ouverture de succursales ou de comptoirs

La BRH a autorisé les banques suivantes à ouvrir des succursales ou des comptoirs : BUH (Jérémie), BPH (Aéroport), UNIBANK (Croix des Bossales, rue Mgr Guilloux, Limbé, Cap-Haïtien), SOCABANK (Delmas, Lalue, Jacmel, Cayes), PROMOBANK (rue Bonne Foi, Cap-Haïtien).

Tableau 33 Programme de normes prudentielles

<p>Gestion du risque de change vise à limiter les positions de change courtes ou longues maintenues par les établissements bancaires et à responsabiliser leurs directions eu égard à la mise en place de politiques et de systèmes de gestion et de contrôle appropriés.</p>	Mise en vigueur le 1 ^{er} octobre 1996
<p>Limites relatives à la propriété croisée du capital vise à diversifier l'actionnariat du système bancaire afin que deux ou plusieurs établissements bancaires ne soient pas contrôlés de façon importante par les mêmes actionnaires.</p>	Mises en vigueur le 1 ^{er} avril 1997
<p>Limites relatives à la concentration du risque de crédit vise à limiter les risques de crédit provenant des emprunteurs importants, des emprunteurs liés à un établissement bancaire et des secteurs d'activité.</p>	Mises en vigueur le 1 ^{er} juin 1997
<p>Règles en matière de classification des prêts, de provisions pour créances douteuses et de comptabilisation des intérêts courus sur les prêts non productifs vise à fournir une méthodologie permettant d'uniformiser la comptabilisation des prêts non productifs et le processus de constitution des provisions, ainsi qu'à assurer un niveau suffisant de provisions et à énoncer des règles en matière de comptabilisation des intérêts courus sur les prêts non productifs.</p>	Mises en vigueur le 1 ^{er} octobre 1997
<p>Transmission d'états financiers à la BRH Norme établissant les instructions générales et spécifiques que les banques doivent suivre lors de la préparation des formulaires de déclaration - bilan et état des résultats - à soumettre à la BRH. Cette norme vise à uniformiser les formulaires de déclaration que les banques transmettent à la BRH.</p>	Mise en vigueur le 1 ^{er} janvier 1998
<p>Règles concernant la vérification des états financiers, la certification des informations statutaires soumises à la BRH et les relations entre la BRH et les vérificateurs indépendants vise à assurer que les établissements bancaires préparent leurs états financiers selon les principes comptables généralement reconnus sur le plan international; à garantir que les formulaires de déclaration - bilan et état des résultats - soumis à la BRH ont été complétés en conformité avec la réglementation en la matière et reflètent fidèlement les données financières indiquées dans les livres et registres comptables; et à évaluer si la BRH peut s'appuyer sur la vérification indépendante afin d'éviter le dédoublement des travaux de même nature.</p>	Mises en vigueur le 1 ^{er} mai 1998
<p>Règles minimales de contrôle interne vise à exiger des établissements bancaires qu'ils implantent un système et une fonction de contrôle interne adaptés à la taille et à la nature de leurs activités.</p>	Mises en vigueur le 1 ^{er} mai 1998
<p>Surveillance consolidée des opérations des banques Supervision par la BRH d'un établissement bancaire et des entités que celui-ci contrôle en vue de connaître la situation financière et les résultats d'ensemble du groupe comme s'il s'agissait d'une seule entité.</p>	Mise en vigueur le 1 ^{er} mai 1998
<p>Règles en matière de suffisance des fonds propres vise à mettre en place des normes en matière de suffisance des fonds propres afin d'assurer une capitalisation adéquate des établissements bancaires et de renforcer la solidité du système bancaire.</p>	Mises en vigueur le 10 décembre 1998

Demandes d'agrément

Au cours de l'exercice 1999, la BRH a reçu la demande d'agrément de Kelly International Transfer qui a sollicité une autorisation de fonctionnement en vue de l'ouverture d'une maison de transfert. Le dossier soumis est actuellement à l'étude.

La demande produite en 1998 par la Caribbean World Trading en vue d'obtenir l'autorisation d'ouvrir une maison de transfert a été agréée le 15 septembre 1999.

Pénalisation

Le montant des pénalités encourues par les établissements bancaires assujettis au contrôle de la BRH s'est élevé à 1 271 257 gourdes, contre 2 891 136 gourdes pour l'exercice antérieur. Ce montant a été généré par les pénalités suivantes : 317 806 gourdes pour violation de la norme prudentielle sur la gestion du risque de change; 686 951 gourdes pour déficit de réserves; 266 500 gourdes pour soumission de rapports en retard à la BRH.

Intérêts payés

La BRH a versé des intérêts s'élevant à 234 823 636 gourdes à titre de rémunération des bons BRH, contre 241 108 683 gourdes l'année fiscale précédente, soit une diminution de 2,61 %.

